

PARTICIPATORY SLUM UPGRADING



TRANSFORMING ACP CITIES,
LEAVING NO ONE BEHIND



UN HABITAT
FOR A BETTER URBAN FUTURE



Documentation par Kenneth Nyaseda, Équipe Pays PPAB du Kenya

Contributions et révision par Ana Cubillo et Joshua Maviti, PPAB ONU-Habitat

Edition et mise en page : Adrienn Juhász et Marina Akl, PPAB ONU-Habitat

Liste des acronymes

CBS	Central Bureau of Statistics, Kenya
CCK	Conseil du Comté de Kilifi
CCK	Gouvernement du Comté de Kilifi (County Council of Kilifi)
CR	Comité des Résidents
DPP	Département de l'Aménagement du Territoire (Department of Physical Planning)
EMCA	Loi sur la gestion et la coordination de l'environnement (Environmental Management and Coordination Act)
EP	Équipe de Pays
FGC	Fonds gérés par la Communauté
GDS	Gestion des Déchets Solides
GLA	Loi sur les terres publiques (Government Land Act)
ISUDP	Plan stratégique intégré de développement urbain (Integrated Strategic Urban Development Plan)
KenUP	Kenya Urban Program
KISIP	Kenya Informal Settlement Improvement Program
KKB	Kalolo, Kibaoni Bayamagonzi
KMP	Kenya Municipal Program
KSUP	Korogocho Slum Upgrading Programme
MCA	Membre de l'Assemblée du Comté
MINA	Approche d'intervention minimale
MoHg	Ministère du logement
MOL	Ministère des terres
MOLG	Ministère des collectivités locales
NAMSIP	Programme pour l'amélioration des services métropolitains de Nairobi (Nairobi Metropolitan Services Improvement Program)
NLC	Commission nationale des terres
NUDP	National Urban Development Policy
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODPM&MOLG	Bureau du vice-premier ministre et ministère des collectivités locales
PGC	Projets Gérés par la Communauté
PPA	Loi sur l'aménagement du territoire (Physical Planning Act)
PPAB	Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles
P4R	Programme à résultats (Program for Results)
SEA	Évaluation sociale et environnementale
SIDA	Swedish International Development Cooperation Agency
SIG	Système d'Information Géographique
SPABV	Stratégie de Prévention et d'Amélioration des Bidonvilles à l'Échelle de la Ville
S2KenUP	Soutien au KenUP (Support to KenUP)
TI	Technologie de l'Information
TTF	Groupe de travail technique
UACA	Loi sur les zones urbaines et les villes (Urban Areas and Cities Act)
UDD	Département du Développement Urbain
UE	Union Européenne

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	7
2	CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET CADRE INSTITUTIONNEL	10
2.1	Mise en place institutionnelle pour la mise en œuvre du PPAB	10
2.2	Cartographie des parties prenantes	10
2.3	Mise en place de l'Équipe Pays	12
2.3.1	Représentants des gouvernements nationaux et locaux	12
2.3.2	Création d'organes de représentation communautaire	12
2.3.3	Inclusion des élus communautaires.....	13
2.4	Renforcement des capacités.....	13
3	ANALYSE DE LA SITUATION DES BIDONVILLES.....	15
3.1	Identification de l'établissement	15
3.2	Cartographie des bidonvilles	16
3.3	Collecte de données	16
3.3.1	Évaluation des sources de données existantes	16
3.3.2	Collecte et validation des données.....	16
3.3.3	Consolidation des données.....	17
4	EXAMEN DU CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE	21
4.1	Cartographie des politiques et de la législation pertinentes	21
4.2	Recommandations pour le renforcement du cadre politique et réglementaire.	22
5	L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE	23
5.1	Analyse des causes et vision	23
5.2	Sélection des domaines d'intervention prioritaires au niveau de la ville	24
5.3	Définition des actions prioritaires	25
5.4	Planification des actions : activités, budget, calendrier et répartition des responsabilités	26
6	SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET PROJETS PILOTES	30
6.1	Sélection des établissements.....	30
6.1.1	Sélection des établissements pour le pilotage des interventions	30
6.1.2	Critères de sélection des sites	30
6.2	Identification des projets pilotes	30
6.2.1	Élaboration de la note de synthèse	31
6.3	Mise en œuvre des projets pilotes.....	31
7	STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	38
7.1	Identification des contributions en ressources des parties prenantes	38
7.2	Identifier les actions de mobilisation des ressources	39
8	INSTITUTIONNALISATION DE LA SPABV	41
8.1	Validation de la SPABV	41
8.2	Suivi de la mise en œuvre de la SPABV pour le Mtwapa	41
8.3	Stratégie de mise à l'échelle du PPAB au Kenya	41
8.4	Prochaines étapes dans la reproduction et l'extension du PPAB au Kenya	43
9	ANNEXES	45

Liste des tableaux

Tableau 1. FFOM du développement de la SPABV au Kenya	9
Tableau 2. Un résumé des parties prenantes (Source : Document du projet PPAB au Kenya)	11
Tableau 3. Enseignements tirés : Identification des parties prenantes.....	13
Tableau 4. Critères d'identification des établissements informels dans la ville de Mtwapa.....	15
Tableau 5. Résumé de l'analyse des bidonvilles pour onze localités de Mtwapa (Source : Document du projet PPAB au Kenya).....	17
Tableau 6. Enseignements tirés : Analyse de la situation des bidonvilles	20
Tableau 7. Un résumé du cadre juridique et institutionnel.....	21
Tableau 8. Enseignements tirés : Révision du cadre politique et réglementaire	22
Tableau 9. Interventions prioritaires dans les quartiers informels de Mtwapa	23
Tableau 10. Questions prioritaires dans les quartiers informels de Mtwapa	24
Tableau 11: Résumé de la stratégie de prévention et d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville (Source : document du projet PPAB au Kenya)	26
Tableau 12. Plan de mise en œuvre et budget	27
Tableau 14: Enseignements tirés: Développement de la stratégie	29
Tableau 14: Enseignements tirés : Sélection des établissements et projets pilotes	37
Tableau 16: Enseignements tirés : Stratégie de mobilisation des ressources	40
Tableau 17: Enseignements tirés : Institutionnalisation de la SPABV	44

Liste des Figures

Figure 1: La SPABV dans le processus d'amélioration des bidonvilles	7
Figure 2: Le processus de la SPABV	8
Figure 3. Carte montrant la répartition des établissements informels dans la ville de Mtwapa	16
Figure 4. Les mauvaises conditions de logement, la mauvaise accessibilité et la mauvaise gestion des déchets solides dans les quartiers informels de Mtwapa	17
Figure 5: Identification participative des actions prioritaires.....	25
Figure 6: Définition participative des actions prioritaires concrètes - Court, moyen et long terme	27
Figure 7: Plan de quartier pour Majengo (à gauche) et Mzambarauni (à droite)	32
Figure 8: Membres des CR Majengo et Mzambarauni participant à l'élaboration des projets de plans	32
Figure 9: Raccordement des kiosques à eau aux lignes d'eau	33
Figure 10: Blocs d'assainissement achevés dans l' établissement de Mzambarauni	33
Figure 11: Centre de ressources communautaires de Mzambarauni.....	34
Figure 12: Centre d'autonomisation communautaire de Majengo	35
Figure 13: Activités de gestion des déchets menées par la communauté	36

Liste des Annexes

Annexe 1. Résumé des études menées dans les établissements informels de Mtwapa (Source : Document du projet PPAB au Kenya)	45
Annexe 2: Résumé du cadre juridique et institutionnel d'appui	48
Annexe 3 : Plan d'action pour la mise à niveau de l'établissement de Mtwapa (Source : ISUDP Mtwapa)	51

1 INTRODUCTION

L'élaboration de stratégies de prévention et d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville (SPABV) est une étape centrale dans l'approche du Programme Participatif d'Amélioration des Bidonvilles (PPAB). Les SPABV visent à identifier les actions prioritaires au niveau de la ville en se concentrant sur les interventions physiques, les changements clés dans les cadres politiques et réglementaires, le développement des capacités et la mise en place institutionnelle et l'engagement des parties prenantes. L'objectif est de passer de projets ponctuels à une approche programmatique de l'amélioration des bidonvilles au niveau de la ville qui s'adresse aux bidonvilles en général tout en donnant priorité à des interventions dans des bidonvilles spécifiques basées sur une approche intégrée pour parvenir à l'intégration physique, sociale, juridique et économique de tous les bidonvilles dans la structure générale de la ville.

Pour permettre une prise de décision fondée sur des données probantes, l'analyse de la situation des bidonvilles est entreprise afin d'éclairer le développement de la SPABV, car elle permet de comprendre les privations existantes au niveau des ménages et des quartiers afin d'éclairer la formulation des stratégies à mettre en œuvre. L'analyse des parties prenantes vise à promouvoir la participation, la création de partenariats et de synergies tout en cartographiant les capacités institutionnelles et les responsabilités des parties prenantes dans la mise en œuvre de la SPABV. L'examen du cadre politique et réglementaire, s'appuyant sur les résultats de l'analyse de la situation, permet à la SPABV d'identifier les points d'entrée pour l'engagement ainsi que de déterminer les lacunes dans les cadres réglementaires et politiques qui limitent la mise en œuvre de la SPABV. La stratégie d'amélioration des bidonvilles comprend la formulation d'une stratégie de financement et de mobilisation des ressources pour définir le financement à court, moyen et long terme des actions proposées dans la stratégie et des mécanismes innovants pour mobiliser les ressources. Enfin, la stratégie identifiera et guidera les interventions prioritaires au niveau des quartiers.

Figure 1: La SPABV dans le processus d'amélioration des bidonvilles

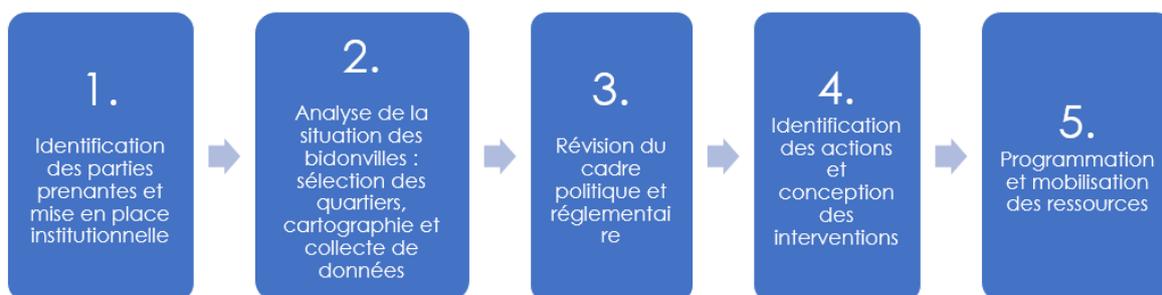


À Mtwapa, au Kenya, la stratégie de prévention et d'amélioration des bidonvilles (SPABV) visait à fournir une méthode programmatique pour relever les défis de l'établissement conformément aux principes du PPAB par une amélioration systématique et progressive des conditions des bidonvilles existants dans la ville. La stratégie visait à réaliser l'intégration des bidonvilles existants dans les systèmes officiels de planification et de gestion urbaine de la ville (alors géré par le conseil du comté de Kilifi) et intégrer les établissements informels dans le plan stratégique intégré de développement urbain de Mtwapa (ISUDP 2010-2030) en fournissant un cadre pour la mise en œuvre d'interventions dans différents bidonvilles afin d'améliorer les conditions de vie ainsi que de contribuer à la mise en œuvre du ISUDP par le développement d'infrastructures primaires dans les établissements informels pour des actions intégrées au niveau de la ville.

Le processus de formulation de la SPABV illustré dans la **Error! Reference source not found.** ci-dessous a impliqué une large participation des parties prenantes et des consultations à toutes les étapes clés. Ces étapes comprenaient :

- (i) Identification des parties prenantes et mise en place institutionnelle
- (ii) Analyse de la situation des bidonvilles : sélection des quartiers, cartographie et collecte de données
- (iii) Révision du cadre politique et réglementaire
- (iv) Identification des actions et conception des interventions (SPABV)
- (v) Programmation et mobilisation des ressources

Figure 2: Le processus de la SPABV



Le développement de la SPABV pour Mtwapa a été largement inspiré par les stratégies proposées dans le Plan stratégique intégré de développement urbain de Mtwapa (ISUDP 2010-2030), un plan à 20 ans à l'échelle de la ville développé en 2010 dans le but de fournir un cadre et une stratégie pour le développement de la ville qui a répondu à diverses demandes sectorielles, notamment en matière de logement. Le processus de développement de la SPABV a impliqué le gouvernement national, le conseil du comté de Kilifi, la communauté Mtwapa, des représentants du secteur privé et des comités de développement local, des ONG et des organisations communautaires existantes. Pour renforcer l'approche participative, des leçons ont été tirées des précédents efforts d'amélioration des bidonvilles mis en œuvre au Kenya,

tels que le programme d'amélioration des bidonvilles de Korogocho (KSUP) ¹ à Nairobi. Des pratiques antérieures comme l'amélioration de la colonie de Bondeni en Tanzanie et l'amélioration de Kalolo, Kibaoni Bayamagonzi (KKB) à Voi et Kilifi respectivement ont permis de tirer d'autres enseignements. En effet, un des principaux enseignements tirés des précédentes tentatives a indiqué une amélioration générale des conditions de vie dans les établissements non planifiés une fois que la sécurité du régime foncier est garantie.

Tableau 1. FFOM du développement de la SPABV au Kenya

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Processus participatif pour le développement de la SPABV pour Mtwapa engageant le gouvernement national, le gouvernement du comté et la communauté. Cette large sélection de parties prenantes a permis de tirer les leçons des expériences précédentes des parties prenantes. 	<ul style="list-style-type: none"> La SPABV, contrairement au schéma directeur, n'a pas d'ancrage juridique
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> L'ISUDP développé en 2010 pour Mtwapa a fourni un cadre pour la SPABV. Le lien avec les cadres de développement existants au niveau des villes est essentiel pour assurer la coordination et la cohérence des actions. 	<ul style="list-style-type: none">

¹ Le KSUP a été mis en œuvre par l'UDD et ses partenaires grâce à un financement du programme Kenya - Italie de la dette pour le développement (KIDDP).

2 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES ET CADRE INSTITUTIONNEL

Le succès du PPAB repose sur le développement de partenariats solides et l'engagement continu des principales parties prenantes. La participation des parties prenantes a marqué chaque étape du processus de promotion de l'amélioration intégrée des bidonvilles, tout en assurant l'institutionnalisation des partenariats et l'amélioration de la gouvernance.

2.1 Mise en place institutionnelle pour la mise en œuvre du PPAB

Le département du développement urbain (UDD), qui relevait alors du ministère des collectivités locales (MoLG), a été identifié comme l'agence chef de file/ partenaire de mise en œuvre du PPAB au niveau national. Le département entretenait des liens directs avec toutes les autorités locales du Kenya, étant l'aile technique du MoLG, le ministère en charge de toutes les autorités locales du Kenya. Le département a formé une équipe technique coordonnée par le directeur de l'UDD pour superviser les activités. Le département multidisciplinaire fournit une assistance technique aux autorités locales de tout le Kenya sur les questions de développement urbain. Le département comptait avec une capacité technique adéquate composée d'agents ayant une expérience dans le domaine de l'environnement bâti. Il est donc devenu l'institution privilégiée pour créer le lien indispensable entre le programme et le Conseil du Comté de Kilifi (CCK), la collectivité locale dont relève la ville de Mtwapa. Des agents techniques, notamment des géomètres, et des urbanistes ayant une expérience de l'amélioration des bidonvilles, ont été nommés par l'UDD pour fournir une assistance technique pour la mise en œuvre du PPAB II. D'autres agents techniques, comme des ingénieurs civils ou des métresseurs, ont été engagés par le département en fonction des besoins.

2.2 Cartographie des parties prenantes

L'équipe, composée de l'ONU-Habitat et de l'UDD, a entrepris d'identifier les parties prenantes pertinentes des institutions publiques nationales et locales ainsi que des institutions communautaires. Il en est résulté la consolidation d'une forte représentation à plusieurs niveaux des sphères technique, politique et locale. Ce processus a abouti à la catégorisation des parties prenantes, comme le résume le 

Tableau 2 ci-dessous. Les principaux acteurs concernés ont été identifiés en fonction de leur pertinence par rapport à la portée du projet et aux privations des bidonvilles. La valeur des parties prenantes pour le projet était basée sur les relations avec les communautés, le pouvoir et l'influence sur les questions locales et la population locale. Le processus a été conduit par l'Équipe Pays² du PPAB et a impliqué des réunions de consultation et de sensibilisation avec différents niveaux de parties prenantes. Il en est résulté une liste

² L'Équipe Pays est un mécanisme de coordination formé aux niveaux national et municipal pour intégrer les questions relatives aux bidonvilles dans le développement national et municipal et être le fer de lance d'une large participation des diverses parties prenantes aux différentes étapes de la mise en œuvre du PPAB tout en facilitant l'apprentissage, le partage des connaissances et en plaidant pour l'inclusion de l'approche du PPAB dans l'amélioration des bidonvilles.

d'organisations et une définition claire des rôles des parties prenantes (comme résumé dans le tableau 2 ci-dessous) pour garantir le développement du PPAB et le suivi de sa mise en œuvre.

Tableau 2. Un résumé des parties prenantes (Source : Document du projet PPAB au Kenya)

PARTENAIRE	NIVEAU D'INTÉRÊT	INFLUENCE/IMPACT SUR LE PROJET	CE QUE NOUS ATTENDONS DES PARTIES PRENANTES	CE QUE LES PARTIES PRENANTES ATTENDENT DE NOUS	LES OBJECTIFS DE NOS RELATIONS STRATÉGIQUES
Communautés locales	Moyen/ Haut	Faible/ moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération et appropriation • Mobiliser les ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des conditions de vie • Sécurité de l'emploi • Participation à la gouvernance 	<ul style="list-style-type: none"> • De meilleures conditions de vie et une prestation de services de qualité • Une communauté responsabilisée
Autorités locales (ailes technique et politique)	Haut	Moyenne/ élevée	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération et soutien politique local • Maintenance et mise à jour des données et des informations • Fonds de contrepartie 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités et exposition • Soutien financier 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'efficacité de la prestation de services
Principaux ministères et agences gouvernementales	Moyen/ élevé	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et soutien • Données et informations • Facilitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et soutien • Données et informations • Facilitation 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et consultation mutuelle
Partenaires de développement : ONU-Habitat, UE	Haut	Moyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration, soutien technique et mobilisation des ressources • Renforcement des capacités et partage des meilleures pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration, soutien et partage d'expérience • Données, informations et facilitation • Responsabilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien mutuel
Les hauts dirigeants : Politiques, cadres supérieurs, ambassadeurs, etc.	Haut	Haute	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne volonté politique • Plaidoyer • Mobilisation des ressources • Soutien 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et soutien • Données et informations • Participation 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaboration et soutien mutuel

2.3 Mise en place de l'Équipe Pays

2.3.1 Représentants des gouvernements nationaux et locaux

Suite à l'analyse des parties prenantes, l'Équipe Pays (EP) du PPAB a été mise en place. L'Équipe Pays du PPAB au Kenya est composée d'institutions publiques locales et nationales qui ont joué un rôle important dans l'amélioration des bidonvilles au Kenya. Les principaux membres de l'EP au niveau national ont été choisis parmi eux :

- Au niveau national, le Département du développement urbain (UDD), qui relève du ministère des collectivités locales (MoLG), le ministère du logement (MoHg) et le Département de l'aménagement du territoire (DPP), qui relève du ministère du foncier.
- Au niveau local, les membres étaient issus des départements chargés de la planification et du développement social au sein du Conseil du Comté de Kilifi (CCK)³, qui est responsable des affaires de la ville de Mtwapa.

Les institutions clés ont été invitées à nommer des agents bien informés et expérimentés en matière de développement urbain et d'amélioration des bidonvilles pour faire partie de l'équipe technique chargée de la mise en œuvre du PPAB. Des demandes ont été faites par l'intermédiaire de l'UDD aux ministères chargés du logement et de l'aménagement du territoire pour qu'ils désignent des agents, et le secrétaire municipal du Conseil de Comté de Kilifi a officiellement nommé deux agents du département de l'urbanisme et un agent de développement communautaire pour le programme.

2.3.2 Création d'organes de représentation communautaire

Afin de garantir la contribution de la communauté aux processus de prise de décision pour la mise en œuvre de la PPAB et le développement de la SPABV pour Mtwapa, des institutions au niveau de l'établissement ont été créées pour représenter les intérêts de la communauté. Dans le cas de Mtwapa, l'aide du chef de zone (administration locale provinciale) a été déterminante et a facilité la création d'un comité *ad hoc*, composé de 4 à 6 représentants de chacune des onze établissements informels identifiés à Mtwapa. Ce Comité de Résidents intérimaire était composé d'anciens du village qui avaient participé au processus de l'ISUDP, ce qui en faisait un point d'entrée spécial pour l'engagement de la communauté. Les principales étapes de la formation du comité résident intérimaire dans l'exemple de Mtwapa ont été les suivantes

- Les membres du comité intérimaire faisaient partie de ceux qui avaient participé au processus de définition de la stratégie à l'échelle de la ville.
- D'autres membres ont été incorporés par le biais de consultations avec les bureaux administratifs locaux en raison de leur lien avec les programmes et priorités nationaux.
- Une enquête a été menée dans la communauté pour obtenir les noms de personnes considérées comme influentes dans la communauté.

³ Le Conseil du comté de Kilifi est devenu le gouvernement du comté de Kilifi (CGK) à la suite de changements constitutionnels qui ont entraîné la création d'unités décentralisées connues sous le nom de gouvernements de comté.

Ce comité a fourni des données cruciales tout en créant un canal de mobilisation et de sensibilisation de la communauté pendant les étapes préliminaires du PPAB. En outre, ce comité a ouvert la voie à l'institutionnalisation de la participation communautaire par l'élection - plus tard dans le processus - d'un organe de représentation communautaire appelé Comité des Résidents (CR). Le CR a été formé lors des premières étapes de la mise en œuvre du programme et a représenté les groupes d'intérêt dans les établissements informels sélectionnés par le processus SPABV pour la mise en œuvre des activités physiques.

2.3.3 Inclusion des élus communautaires

Le PPAB a également impliqué les dirigeants politiques élus par la communauté. Le programme impliquait le conseiller en place, membre du conseil de comté de Kilifi (avec la constitution de 2010, ce titre a été changé en "membre de l'assemblée du comté"⁴ (MCA). Cela a été particulièrement important tout au long du processus car l'administration et la gestion des terres ont constitué un enjeu politique important pour les programmes d'amélioration des bidonvilles au Kenya et sont endémiques dans la région côtière du Kenya.

2.4 Renforcement des capacités

Le développement des capacités des parties prenantes concernées a été un processus continu tout au long de la mise en œuvre du PPAB. Des représentants communautaires et des responsables techniques des deux niveaux de gouvernement ont participé à divers ateliers de formation locaux et régionaux et à des conférences internationales organisées par ONU-Habitat et ses partenaires. Cela a permis de créer des plates-formes pour le partage d'expériences entre les équipes responsables de la mise en œuvre et la formation aux outils et à l'approche du PPAB.

Tableau 3: Enseignements tirés :
Identification des parties
prenantes

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : Identification des parties prenantes	
<ul style="list-style-type: none"> Diverses parties prenantes doivent être engagées dans le processus du PPAB et faire partie de l'Équipe Pays. Les communautés doivent participer au processus depuis le début. Veiller à ce que les décideurs et les responsables techniques soient impliqués dans la mise en œuvre du programme. L'Équipe Pays doit être composée de décideurs et d'une équipe technique capable de suivre la mise en œuvre. 	
À faire	À ne pas faire
- Demander la nomination officielle de fonctionnaires et de représentants des institutions concernées.	- Supposer que toutes les parties prenantes ont le même niveau d'engagement

⁴ L'Assemblée du comté est le bras législatif du gouvernement du comté qui fait des lois pour régir certaines opérations. L'assemblée a également des responsabilités de contrôle sur les activités opérationnelles du comté. L'assemblée du comté est composée de membres élus de l'assemblée du comté (MCA) des circonscriptions, de membres nommés et du président élu par l'assemblée du comté. Avant la promulgation de la Constitution nationale du Kenya en 2010, les conseillers représentaient les circonscriptions au sein du Conseil de comté qui avait moins de pouvoirs délégués que les gouvernements de comté qui ont été créés pour déléguer les fonctions du gouvernement national en 2010.

<ul style="list-style-type: none"> - Engager l'administration locale et les structures de direction dans la sensibilisation du public aux projets - Entreprendre des consultations pendant la cartographie des parties prenantes pour inclure celles qui ne semblent pas évidentes - Cartographier les différents niveaux d'engagement des différentes parties prenantes dans leur participation - Équilibrer entre le pouvoir/l'influence et l'intérêt des parties prenantes - Se concentrer sur les parties prenantes qui bénéficieront le plus du résultat final pour les intégrer/les responsabiliser 	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre une cartographie ponctuelle des parties prenantes : la pertinence des parties prenantes augmente et diminue à différents stades - Laisser les parties prenantes faire dérailler les objectifs et les activités du projet - Ignorer les structures de pouvoir des communautés locales, qui ont à la fois le pouvoir, l'influence et l'intérêt pour le projet - Ignorer les opinions actuelles des parties prenantes au projet
--	--

3 ANALYSE DE LA SITUATION DES BIDONVILLES

L'analyse de la situation des bidonvilles permet de comprendre la situation dans les bidonvilles au niveau de la ville et d'influencer le processus décisionnel des stratégies d'amélioration et de prévention des bidonvilles à l'échelle de la ville. Dans l'approche PPAB, l'analyse de la situation permet de cartographier et d'analyser les conditions de vie dans tous les bidonvilles. Ces données permettront d'identifier et de prioriser les actions menant à la mise en œuvre de projets pilotes dans des quartiers sélectionnés qui pourront ensuite être reproduits dans d'autres bidonvilles au niveau de la ville.

3.1 Identification de l'établissement

Le champ d'application du PPAB comprenait les établissements informels situés dans les limites du Mtwapa. Néanmoins, toute la ville de Mtwapa a été développée sans être guidée par un plan directeur ou de développement, ce qui a conduit à un aménagement physique général irrégulier. Il a donc été difficile d'identifier les quartiers où concentrer les activités du PPAB sans disposer d'une structure d'aménagement physique comme référence.

Pour identifier les établissements informels de Mtwapa, un ensemble de critères a été élaboré. Ces critères étaient basés sur les cinq privations des bidonvilles de l'ONU-Habitat ainsi que sur les critères de sélection des établissements adoptés par la stratégie d'amélioration des établissements de Mtwapa dans le cadre de l'ISUDP. L'élaboration des critères, résumés dans le

Tableau 4, a été menée par l'EP et ONU-Habitat en collaboration avec le comité des résidents.

Tableau 4. Critères d'identification des établissements informels dans la ville de Mtwapa

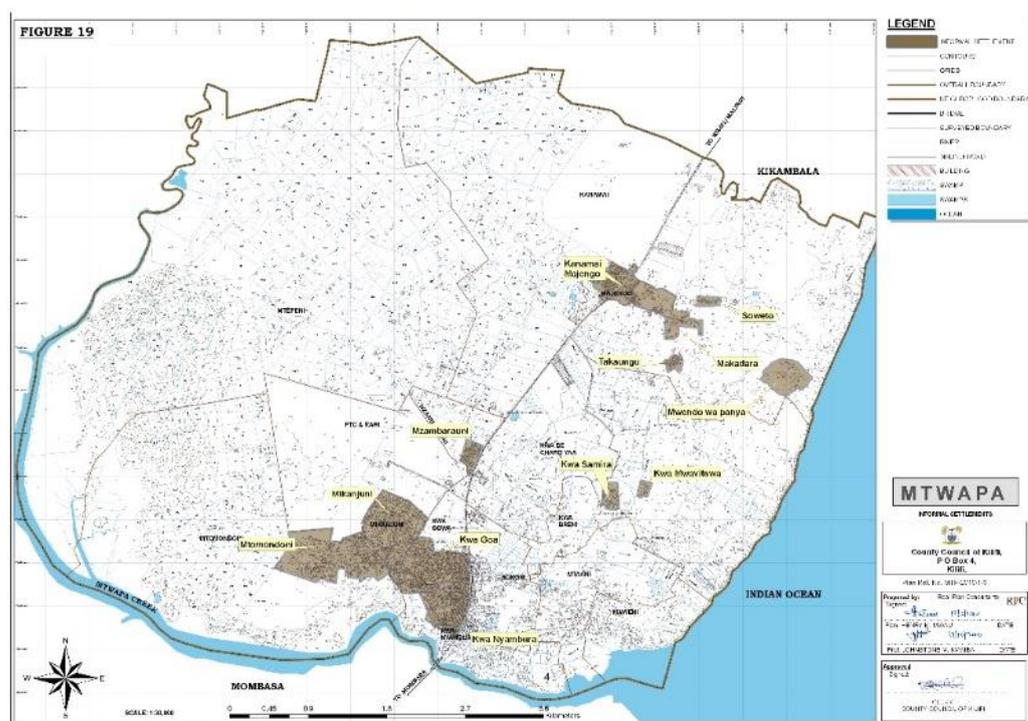
CRITÈRES DE L'ONU-HABITAT <i>(Les cinq privations des bidonvilles)</i>	CRITÈRES DE L'ISUDP <i>(Critères de sélection des établissements)</i>
Un logement durable de nature permanente qui protège contre les conditions climatiques extrêmes.	Des logements de mauvaise qualité avec des systèmes fonciers informels ou traditionnels.
Un espace de vie suffisant, c'est-à-dire pas plus de trois personnes partageant la même chambre.	Dégradation de l'écosystème dominant.
Un accès facile à l'eau potable en quantité suffisante et à un prix abordable.	Des développements rapides, non structurés et non planifiés.
L'accès à un assainissement adéquat sous la forme de toilettes privées ou publiques, partagées par un nombre raisonnable de personnes.	Les réseaux routiers informels et les mauvais réseaux d'assainissement.
Sécurité d'occupation qui empêche les expulsions forcées.	Manque de services de base comme les écoles et les services d'urgence.

3.2 Cartographie des bidonvilles

Sur la base des critères développés, les experts en cartographie et en SIG ont identifié les établissements informels de Mtwapa en s'appuyant sur les données existantes tirées de la base de données SIG de l'ISUDP. L'exercice de cartographie des établissements a permis d'identifier onze établissements informels dans la ville de Mtwapa, dont l'emplacement et les schémas généraux de développement ont été cartographiés comme le montre la

Figure 3 ci-dessous. La cartographie a également fourni des données de base sur les établissements qui ont guidé l'analyse de la situation des bidonvilles et d'autres processus du PPAB.

Figure 3. Carte montrant la répartition des établissements informels dans la ville de Mtwapa



3.3 Collecte de données

3.3.1 Évaluation des sources de données existantes

La collecte de données pour l'analyse de la situation a impliqué l'examen des données existantes provenant de sources secondaires, y compris le ISUDP de Mtwapa, l'enquête du CBS 2010 et d'autres données liées aux établissements. Les sources de données existantes ont été identifiées afin d'éviter les doubles emplois dans les efforts de collecte de données.

3.3.2 Collecte et validation des données

Le processus, dirigé par l'EP, a également comporté des entretiens et des discussions de groupe avec diverses parties prenantes du Mtwapa et des

représentants des communautés. Les discussions et les forums ont fourni des informations supplémentaires et ont permis de vérifier les données existantes.

Figure 4. Les mauvaises conditions de logement, la mauvaise accessibilité et la mauvaise gestion des déchets solides dans les quartiers informels de Mtwapa



3.3.3 Consolidation des données

Les résultats de l'analyse de la situation des bidonvilles des onze établissements de Mtwapa ont mis en évidence une variété de problèmes affectant les 37 483 résidents (CBS 2010). L'analyse (résumée dans le

Tableau 5 ci-dessous) a mis en évidence les problèmes spécifiques à chacun des onze bidonvilles.

Tableau 5. Résumé de l'analyse des bidonvilles pour onze localités de Mtwapa (Source : Document du projet PPAB au Kenya)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ANALYSE PAR ÉTABLISSEMENT	DÉFIS MAJEURS
Mzambarau	<ul style="list-style-type: none"> • Montre la plus faible disponibilité de l'eau courante sur la parcelle & Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. • Parmi les plus faibles taux de disponibilité de la connexion électrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Accessibilité médiocre • Congestion • Mauvais éclairage (la nuit) et insécurité • Une mauvaise gestion des déchets

	<ul style="list-style-type: none"> • Parmi le plus faible pourcentage de ménages ayant une source de revenu permanente. • La plus faible proportion de logements locatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise connexion électrique
Majengo	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion de logements permanents inférieure à celle des logements temporaires. • Parmi la plus faible proportion de logements permanents & Deuxième plus faible loyer mensuel moyen par pièce. • Disponibilité moyenne de la connexion électrique. • Le revenu moyen le plus bas par ménage. • Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité de l'emploi • Congestion • Mauvaise accessibilité et absence de GDS & Inondations (le marais de Makweza déborde lorsqu'il pleut) • Insécurité et mauvais éclairage
Maweni	<ul style="list-style-type: none"> • Proportion moyenne de logements permanents. • Le revenu moyen le plus bas par ménage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Faible accessibilité • Mauvais éclairage des rues • Une mauvaise gestion des déchets • Congestion • Logement et équipements médiocres • Inondations (quand il pleut)
Mtomondoni	<ul style="list-style-type: none"> • L'extension du bidonville est la plus importante, avec le plus grand nombre de logements. • Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. • Disponibilité moyenne de la connexion électrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité insuffisante • Mauvais éclairage
Makadara	<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage le plus faible de ménages ayant une source de revenus permanente. • Le revenu mensuel moyen le plus élevé par ménage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité insuffisante • Mauvais éclairage des rues • Une mauvaise gestion des déchets • Système de drainage inadéquat
Kwa Nyambura	<ul style="list-style-type: none"> • Faible disponibilité d'eau courante sur le terrain. • Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité médiocre et inondations lorsqu'il pleut • Mauvais éclairage des rues • Une mauvaise GDS
Kwa Gowa	<ul style="list-style-type: none"> • Faible disponibilité d'eau courante sur le terrain. • Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. • Parmi les endroits où le pourcentage de ménages ayant une source de revenu permanente est le plus faible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Accessibilité insuffisante • L'insuffisance de l'eau potable et des installations sanitaires. • Une mauvaise gestion des déchets • Mauvaise connexion éclairage/électricité
Soweto	<ul style="list-style-type: none"> • La taille moyenne des ménages est parmi les plus élevées 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Accessibilité insuffisante • Manque d'installations sanitaires (toilettes) • Une mauvaise GDS • Une eau propre insuffisante • Mauvaise connexion éclairage/électricité
Mwando Wa Panya	<ul style="list-style-type: none"> • La taille moyenne des ménages est parmi les plus élevées. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Mauvais éclairage • Installations sanitaires inadéquates (existant loin de la colonie)

Kwa Mavitswa/Kwa Masira	<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage le plus faible de ménages ayant un revenu principal ou une activité productive à domicile. • La plus faible disponibilité de connexion électrique. • Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. • La plus faible proportion de logements permanents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Mauvais éclairage • Installations sanitaires inadéquates (existant loin de la colonie) • Mauvais assainissement
Quatre fermes	<ul style="list-style-type: none"> • Le pourcentage le plus faible de ménages ayant un revenu principal ou une activité productive à domicile. • La plus faible disponibilité de connexion électrique. • Pourcentage élevé de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante. • La plus faible proportion de logements permanents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Insécurité foncière • Mauvais éclairage • Installations sanitaires inadéquates (existant loin de la colonie) • Mauvais assainissement

Les données recueillies pour tous les établissements de Mtwapa lors de l'analyse de la situation comprenaient :

- **Informations générales** sur les quartiers (population des bidonvilles ; superficie du quartier ; nombre de logements ; densité de population et taille moyenne des ménages)
- **Informations sur les cinq privations des bidonvilles :**
 - Surpeuplement- occupation des chambres (nombre de personnes par chambre)
 - Logement (Proportion de logements permanents, semi-permanents et temporaires ; coût moyen de construction des logements).
 - Mode d'occupation (taille moyenne des parcelles résidentielles ; proportion de logements locatifs ; loyer mensuel moyen par pièce)
 - Accès à l'eau et aux autres infrastructures (disponibilité de l'eau courante sur le terrain ; distance à l'eau courante ; proportion de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante (vendeurs d'eau, rivières, puits); disponibilité du raccordement électrique (raccordement officiel) dans le logement).
- **Informations socio-économiques sur les habitants :**
 - Moyens de subsistance (Revenu mensuel moyen des ménages ; Ménages ayant une source de revenu permanente ; Ménages ayant un revenu principal ou une activité productive à la maison/à la parcelle)
 - Santé (prévalence du VIH/SIDA).
- **Questions transversales :**
 - Genre et inclusion (Ménages dirigés par des femmes ; Proportion de la population recevant une aide alimentaire)
 - Changement climatique (principaux risques environnementaux (inondations, glissements de terrain, pollution de l'environnement)).

Dans la mesure du possible, les données ont été ventilées par sexe afin de comprendre les défis et la situation spécifiques des femmes. La consolidation des informations été guidée par les outils de collecte de données du PPAB pour l'analyse de la situation des bidonvilles. L'Annexes

Annexe 1 présente la vue d'ensemble des informations recueillies pour tous les établissements de Mtwapa.

Tableau 6: Enseignements tirés :
Analyse de la situation des
bidonvilles

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : Analyse de la situation des bidonvilles	
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cas de Mtwapa, une grande partie des informations nécessaires étaient déjà disponibles. L'évaluation des sources de données existantes et la consolidation des données peuvent vous fournir la plupart des informations nécessaires pour comprendre la situation des bidonvilles au niveau de la ville. • Les mécanismes de collecte de données comprennent des entretiens et des groupes de discussion. Ils constituent également un outil essentiel pour valider et partager les résultats et s'assurer que toutes les parties prenantes partagent la même base de référence, ce qui permettra ensuite d'éclairer la prise de décision participative. 	
À faire	À ne pas faire
<p>Valider les données disponibles ou collectées avec les principales parties prenantes.</p> <p>Développer des outils simples de collecte de données que les communautés puissent comprendre</p> <p>Utiliser les membres de la communauté pour entreprendre la collecte de données locales et leur fournir des compétences</p> <p>Utiliser les informations existantes au niveau de la ville comme informations de base et chercher à renforcer les capacités des municipalités à collecter, analyser et stocker ces données dans un format partageable</p> <p>Rendre les résultats publics pour susciter l'intérêt des parties prenantes</p>	<p>Traiter les données comme un secret pour les parties prenantes, car cela réduira la confiance des partenaires dans le projet</p> <p>Discréditer les données statutaires (recensement, dénombrements) collectées à des fins différentes</p> <p>Exclure les communautés dans les exercices de collecte de données et de cartographie car elles disposent d'informations locales précieuses</p> <p>Privilégier les technologies complexes qui excluent les personnes et les services locaux</p> <p>Se concentrer trop sur les données physiques alors qu'il faudrait plutôt mettre l'accent sur les effets sur la vie des personnes vivant dans les bidonvilles</p>

4 EXAMEN DU CADRE POLITIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

L'examen du cadre politique et réglementaire vise à identifier les dispositions des cadres politiques et réglementaires existants qui facilitent ou entravent les interventions d'amélioration des bidonvilles. En outre, l'analyse permet d'identifier les lacunes des cadres existants en ce qui concerne les bidonvilles. L'analyse s'appuie sur les résultats de l'analyse de la situation, car la récurrence dans tous les établissements d'une privation peut indiquer qu'il existe une lacune ou une disposition faisant obstacle aux instruments politiques et réglementaires pour ce domaine spécifique à traiter.

4.1 Cartographie des politiques et de la législation pertinentes

Lors de l'élaboration de la SPABV, le cadre politique et réglementaire existant a été examiné (comme résumé dans le

Tableau 7). Cet examen a permis de s'assurer que chaque étape clé de la mise en œuvre du PPAB était soutenue par les cadres en place, en identifiant les dispositions facilitant l'amélioration des bidonvilles.

Tableau 7. Un résumé du cadre juridique et institutionnel

CADRE JURIDIQUE	PERTINENCE POUR LE PPAB
Constitution du Kenya 2010 (Loi suprême de la République et lie toutes les personnes et tous les organes de l'État aux deux niveaux de gouvernement).	Article 43, partie 1(b) : toute personne a droit à un logement accessible et adéquat, ainsi qu'à des normes d'hygiène raisonnables. Article 44 (4) Les terres publiques ne doivent pas être cédées ou utilisées d'une autre manière, sauf en vertu d'une loi du Parlement précisant la nature et les conditions de cette cession ou de cette utilisation.
Vision 2030 (2008 - 2030) (Fournir une vie de qualité à tous les citoyens d'ici 2030).	Vise à fournir à la population du pays un logement adéquat et décent dans un environnement durable. Reconnaît que le surpeuplement, le manque d'installations sanitaires adéquates et la pollution dans les bidonvilles constituent des risques majeurs pour la santé des habitants.
Loi sur les terres publiques 2012 (Réviser, consolider et rationaliser les lois foncières afin d'assurer une administration et une gestion durables des terres et des ressources terrestres, et à des fins connexes).	Les terres en question à Majengo et Mzambarauni sont des terres domaniales et relèvent donc des dispositions de la loi. L'attribution des terres, qui devrait être le point culminant de l'exercice de planification, se fera conformément au GLA 280. Les pouvoirs publics coréens sont les bailleurs de fonds, tandis que les bénéficiaires sont les locataires et que toutes les routes et tous les équipements publics reviennent au gouvernement.
Loi sur l'aménagement du territoire, chapitre 286 et le manuel d'aménagement du territoire (Prévoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'aménagement du territoire et à des fins connexes). (Le manuel est un guide et des normes supplémentaires sur le processus et la pratique de l'aménagement du territoire).	La planification des bidonvilles de Mtwapa s'inscrit dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire et de la loi sur l'enregistrement des urbanistes. La préparation des plans d'action est prévue dans la troisième annexe de la loi dans le cadre des plans à court terme.
Loi sur les zones urbaines et les villes de 2011 (Prévoir la classification, la gouvernance et la gestion des zones urbaines et des villes ; prévoir le principe de la gouvernance et de la participation des résidents et à des fins connexes).	Fournit des directives générales quant aux normes à suivre lors de l'élaboration de diverses utilisations des terres. Oriente la réalisation de contrôles rigoureux pour garantir une utilisation correcte des terres et assurer la réalisation des objectifs de planification.
Loi sur le gouvernement du comté de 2012 (Prévoir les pouvoirs, les fonctions et les responsabilités des gouvernements des comtés)	Prévoit l'élaboration de plans intégrés. Les plans PPAB sont ancrés dans le plan ISUD du Mtwapa ; ils constituent une base pour le contrôle du

en matière de prestation de services et à des fins connexes)	développement et la fourniture d'infrastructures physiques et sociales, de transports, etc. Favorise la participation des résidents à la gouvernance des zones urbaines et des villes.
Loi sur la gestion et la coordination de l'environnement (Environmental Management and Co-Ordination Act) Cap 387 (EMCA), 1999 (Prévoir la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour la gestion de l'environnement et pour les questions qui s'y rapportent et qui y sont liées).	Législation régissant la gestion des ressources naturelles dans le pays et défend l'importance de la protection de l'environnement. Prévoit une participation substantielle du public à toute décision majeure de développement ayant une incidence sur l'environnement.
Loi sur la Commission nationale des terres (Loi du Parlement visant à prendre des dispositions supplémentaires afin de donner effet aux objets et aux principes du gouvernement décentralisé en matière de gestion et d'administration des terres, et à des fins connexes).	Gestion des terres publiques pour le compte du gouvernement national et des comtés. Conseiller le gouvernement national sur un programme global d'enregistrement des titres de propriété foncière au Kenya. Encourager l'application des mécanismes traditionnels de résolution des conflits dans les conflits fonciers. Surveiller et superviser l'aménagement du territoire dans tout le pays.
Politique foncière nationale (Promouvoir des réformes foncières positives pour l'amélioration des moyens de subsistance des Kenyans par la mise en place de lois, d'institutions et de systèmes responsables et transparents en matière foncière).	Soutient les éléments clés du PPAB Kenya pour assurer la sécurité du régime foncier. Conforme à l'un des principes directeurs clés de la NLP : accès équitable à la terre pour la subsistance, productivité commerciale, établissement et nécessité d'atteindre un équilibre durable entre ces utilisations.

1.2. Recommandations pour le renforcement du cadre politique et réglementaire.

L'identification des politiques et de la législation pertinentes a permis d'analyser le cadre politique et réglementaire pour l'amélioration des bidonvilles au Kenya. Une analyse FFOM a été élaborée à la suite de cette analyse. Le processus de révision de la législation et des politiques a fait appel à des acteurs clés tels que le Ministère du Logement par le biais de discussions thématiques en groupes.

Tableau 8: Enseignements tirés :
Révision du cadre politique et réglementaire

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : EXAMEN DES POLITIQUES ET DU CADRE RÉGLEMENTAIRE	
À faire	À ne pas faire
<ul style="list-style-type: none"> - Engager des experts juridiques et politiques dans l'analyse de la législation et de la politique, mais aussi d'autres parties qui sont concernées par celles-ci - Créer des équipes thématiques pour analyser les politiques et la législation sectorielles afin d'en assurer l'efficacité - Rendre le processus aussi participatif que possible mais ciblé - Inviter les décideurs politiques aux ateliers de validation et discuter avec eux des domaines - Formuler des recommandations politiques et établir un processus de consultation avec les institutions politiques concernées sur les changements requis 	<ul style="list-style-type: none"> - Supposer que les habitants des bidonvilles ne connaissent pas les politiques et la législation. Entreprenez des consultations avec eux et documenter leurs préoccupations et leurs contributions - Insister trop sur les aspects techniques de l'examen qui excluent la contribution des communautés et d'autres parties prenantes qui ne sont pas forcément des experts juridiques.

5 L'ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

Les stratégies d'amélioration des bidonvilles visent à identifier des actions stratégiques pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers informels de la ville. Sur la base des résultats de l'analyse de la situation des bidonvilles, la vision pour le développement de la ville sera identifiée et les causes des privations observées dans les établissements analysés. La stratégie visera à traiter les causes profondes des problèmes observés par des actions à court, moyen et long terme. L'élaboration de la stratégie implique également la sélection d'établissements prioritaires où des interventions pilotes seront mises en œuvre. Cela permettra de piloter l'approche au niveau des établissements afin d'apprendre et de la reproduire dans d'autres zones à l'avenir pour une approche progressive de la mise à niveau au niveau des villes.

Le processus d'identification des actions prioritaires, de sélection des établissements et de définition des projets pilotes est un processus participatif, impliquant tous les acteurs concernés par le biais de discussions thématiques de groupes de réflexion et d'autres forums et sessions participatifs.

5.1 Analyse des causes et vision

Les résultats de la cartographie et de l'analyse de la situation ont guidé la hiérarchisation des interventions et la formulation de stratégies visant à résoudre les problèmes spécifiques des bidonvilles observés au niveau des établissements. Cette étape permet d'identifier les causes des problèmes observés et grâce à une méthodologie d'analyse des causes, le processus a abouti à un résumé des interventions pour chaque établissement, telles qu'identifiées par les parties prenantes, y compris les habitants de l'établissement, pour résoudre les principaux problèmes observés.

L'identification des interventions prioritaires au niveau des établissements - résumées dans le **Tableau 9** ci-dessous - a été réalisée par le biais discussions de groupes de réflexion réunissant des membres de l'Équipe Pays et des représentants des communautés de tous les établissements.

Tableau 9: Interventions prioritaires dans les quartiers informels de Mtwapa⁵

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	ANALYSE DES CAUSES ET DES RACINES
MZAMBARAUNI	<ul style="list-style-type: none">Formalisation de la titularisationAmélioration des routes et du drainageÉclairage (mâts urbains)
MAJENGO	<ul style="list-style-type: none">Formalisation de la titularisationAmélioration des routes et du drainageÉclairage (mât urbain)
MTOMONDONI	<ul style="list-style-type: none">Amélioration des routes et du drainageÉclairage

⁵ Deux des onze établissements identifiées lors de l'exercice de cartographie se trouvaient dans des propriétés privées qui ont été reprises et dont les résidents ont été relogés.

	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un bloc d'écoles secondaires
MAKADARA	<ul style="list-style-type: none"> • Les hangars du marché • Éclairage public (sur les routes existantes)
KWA NYAMBURA	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du système de GDS durable • Éclairage (éclairage public et mâts urbains)
KWA GOWA	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des routes et du drainage • Éclairage • Systèmes de gestion durable des déchets solides
KWA MAVITSWA/KWA MASIRA	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation foncière • Fourniture d'installations sanitaires • Amélioration des routes
QUATRE FERMES	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation foncière • Fourniture d'installations sanitaires • Amélioration des routes
MAWENI	<ul style="list-style-type: none"> • Formalisation foncière • Établissement de santé • Éclairage

5.2 Sélection des domaines d'intervention prioritaires au niveau de la ville

Tableau 10: Questions prioritaires dans les quartiers informels de Mtwapa

ÉLÉMENT DE MISE À NIVEAU	DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE	DESCRIPTION : ANALYSE ET ACTIVITÉS EN COURS
1. Terrain	Formalisation foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Deux (2) des établissements (Majengo et Mzambarauni) se trouvent sur des terres du Conseil/gouvernement • Six (6) établissements se trouvent sur des terrains privés où les propriétaires des structures ont conclu une forme d'accord avec les seigneurs de la terre (caractérisées par des conditions de logement et des services relativement meilleurs). • Dans l'une des établissements (Makadara), la plupart des résidents disposent de documents de propriété.
	Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> • En dehors des villages qui sont contigus aux principales routes goudronnées, il n'y a pas de route goudronnée pour se rendre à l'intérieur des terres et, à d'autres endroits, il n'y a pas de routes carrossables. • Les routes existantes (lorsqu'elles existent) sont en mauvais état car elles ne sont pas bien entretenues
2. Services de base	Drainage	<ul style="list-style-type: none"> • Six (6) des établissements sont confrontées à des inondations à des degrés divers, en particulier lorsqu'il pleut. • Deux (2) des établissements sont situées près de marécages qui débordent lorsqu'il pleut, causant des dégâts dans les établissements

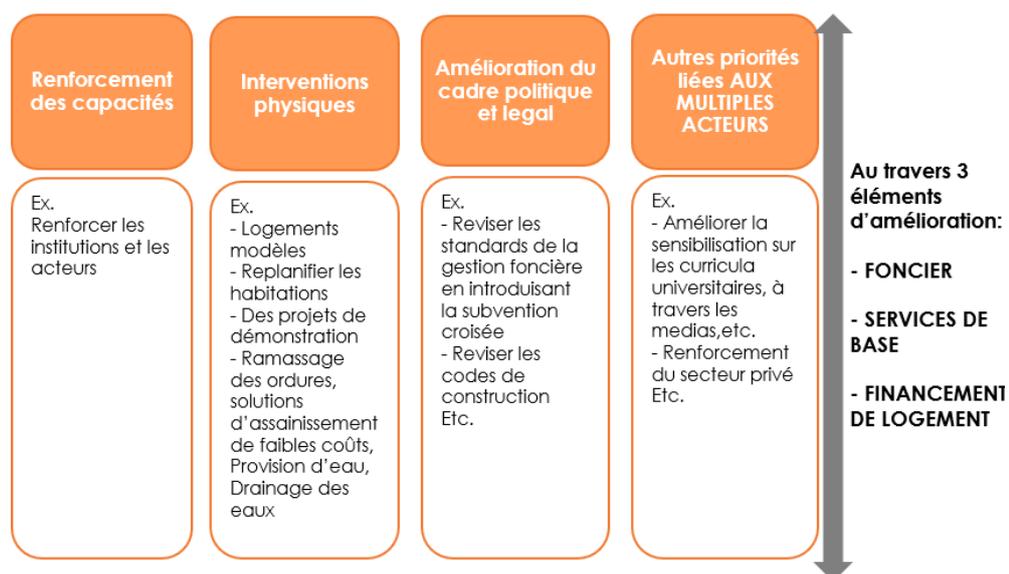
	Éclairage (pour une sécurité accrue)	<ul style="list-style-type: none"> L'éclairage insuffisant dans les établissements a entraîné une insécurité, surtout la nuit. Le Mtwapa étant connu pour ses activités économiques 24 heures sur 24, le manque d'éclairage dans ces zones empêche cette réalisation. Initiatives en cours du conseil pour installer des lampadaires et un mât urbain afin de renforcer la sécurité.
	Système de gestion des déchets solides	
	Installations sanitaires	

5.3 Définition des actions prioritaires

Une fois que les domaines d'intervention prioritaires ont été identifiés au niveau de la ville, la SPABV vise à identifier des actions concrètes, notamment

- Actions de renforcement des capacités ;
- Interventions physiques ;
- Actions pour l'amélioration du cadre politique et réglementaire ;
- Autres actions liées à la mise en place institutionnelle.

Figure 5: Identification participative des actions prioritaires



L'identification des actions s'est faite à travers les deux domaines d'intervention identifiés pour Mtwapa : la terre et les services de base. Le processus d'identification et de priorisation des interventions a été entrepris par le biais de discussions et de consultations de groupes thématiques impliquant les membres de l'EP et les représentants des communautés, ainsi que sur la base des données recueillies lors de la phase d'analyse de la situation.

Les interventions prioritaires ont été subdivisées en domaines d'intervention stratégiques et en actions prioritaires, comme le résume le Tableau 11 ci-dessous.

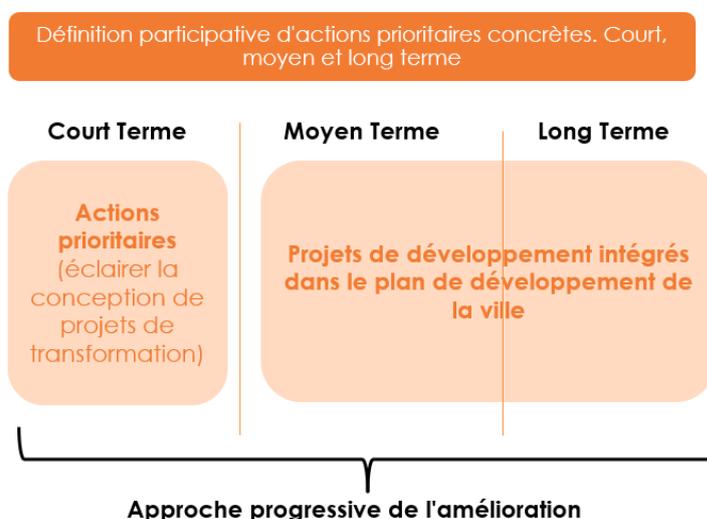
Tableau 11: Résumé de la stratégie de prévention et d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville (Source : document du projet PPAB au Kenya)

ÉLÉMENT DE MISE À NIVEAU	DOMAINE D'INTERVENTION PRIORITAIRE	LES ACTIONS PRIORITAIRES IDENTIFIÉES
1. Foncier	Régularisation des établissements informels par la sécurité foncière	<ul style="list-style-type: none"> Mise à jour de la cartographie des établissements informels Enregistrement de la propriété Enquête socio-économique et recensement des quartiers informels Planification physique / aménagement du territoire Levé cadastral et enregistrement du régime foncier
1. Services de base	Accessibilité et système de drainage	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la route de 2,5 km de Mzambarauni à travers Kwa Gowa et Mikanjuni Ouverture et nivellement des routes dans les agglomérations (environ 1 km par agglomération), y compris la construction de systèmes de drainage Construction de drains verticaux et de fosses d'infiltration dans les zones touchées par les inondations
	Éclairage (pour une sécurité accrue)	<ul style="list-style-type: none"> Installation de lampadaires le long des couloirs d'accès existants Installation d'un feu de sécurité à haut mât dans l'établissement
	Système de gestion des déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités, en particulier des groupes de jeunes, pour la mise en place et la gestion d'un système durable de gestion des déchets solides
	Installations sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'installations sanitaires adéquates à des points stratégiques dans les deux établissements qui n'en disposent pas Promouvoir la tarification des services pour la durabilité Promouvoir la tarification des services pour la durabilité du service de l'initiative

5.4 Planification des actions : activités, budget, calendrier et répartition des responsabilités

Pour assurer la mise en œuvre des actions identifiées par le biais de la SPABV, il convient de déterminer le budget prévisionnel, le calendrier de mise en œuvre et les parties prenantes responsables. Cette étape consiste à identifier les actions qui seront mises en œuvre à court, moyen et long terme. Le fait de fournir le budget estimé pour la mise en œuvre des activités et de désigner la partie prenante responsable permettra également de garantir que les ressources sont allouées et que les parties prenantes sont tenues responsables de la mise en œuvre de la stratégie.

Figure 6: Définition participative des actions prioritaires concrètes - Court, moyen et long terme



Pour Mtwapa, un cadre pour la mise en œuvre des actions prioritaires a été élaboré. Ce cadre comprenait les activités et les sous-activités nécessaires à la mise en œuvre des actions identifiées, le calendrier, le budget et la répartition des responsabilités indiqués dans le tableau 12 ci-dessous ont été élaborés par les parties prenantes concernées. L'identification d'un calendrier et d'une partie prenante responsable visait à assurer le suivi de la mise en œuvre des actions identifiées par la SPABV pour Mtwapa et à faire en sorte que les parties prenantes rendent des comptes. Le plan d'activités visait à orienter l'allocation et la mobilisation des ressources des gouvernements nationaux et locaux pour compléter les fonds de la subvention de programmation de la Commission européenne (CE) alloués à la mise en œuvre des actions. Le plan d'action a été éclairé par les actions, les responsabilités et les délais de mise en œuvre identifiés dans le plan d'action de la PPAB pour la ville de Mtwapa à l'Annexe 3 : Plan d'action pour la mise à niveau de l'établissement de Mtwapa (Source : ISUDP Mtwapa)³.

Tableau 12. Plan de mise en œuvre et budget

ACTIVITÉ	SOUS-ACTIVITÉS	PRINCIPAUX ACTEURS	CADRE TEMPOREL	COÛTS (KSHS.)
Évaluation rapide des projets	<ul style="list-style-type: none"> Examen des données secondaires Reconnaissance Mise au point des documents de projet Vérification des résultats de l'ISUD 	<ul style="list-style-type: none"> CCK ODPM& MoLG Résidents du Mtwapa ONU - Habitat/PPAB 	1 mois	2 millions
Mobilisation communautaire	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation Organisation communautaire/ Élection et enregistrement des comités Formation/ renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> ONU - Habitat/PPAB, CCK ODPM& MoLG Résidents du Mtwapa 	3 mois	15 millions

Appréciation de la situation existante	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie de base • Registres de propriété • Enquête et recensement socio-économique • 	<ul style="list-style-type: none"> • CCK • ODPM& MoLG • Résidents du Mtwapa • ONU - Habitat/PPAB 	6 mois	12 millions
Processus de planification participatif (plans physiques/plans d'aménagement)	<ul style="list-style-type: none"> • Ateliers de vision • Projets de propositions de planification • Plans définitifs 	<ul style="list-style-type: none"> • CCK • ODPM& MoLG • Résidents du Mtwapa • ONU - Habitat/PPAB • MoL 	3 mois	5 millions
Relevé cadastral et enregistrement du régime foncier	<ul style="list-style-type: none"> • Relevé cadastral • Enregistrement des titres 	<ul style="list-style-type: none"> • ODPM & MoLG • MoL • Habitants de Mtwapa, ONU - Habitat/PPAB, autres donateurs 	12 mois	30 millions
Amélioration des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • km de route de liaison de Mzambarauni à travers Kwa Gowa et Kwa Nyambura pour rejoindre la route principale Mombasa-Malindi • Routes d'accès (1 km/ village) & SWD • Éclairage public • Eau et sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • ONU - Habitat/PPAB, • ODPM & MoLG • Les habitants de Mtwapa, • Autres donateurs 	24 mois	450 millions
Gestion de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités • GDS • Écologisation et embellissement • Protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> • ONU - Habitat/PPAB • CCK • ODPM& MoLG • Résidents du Mtwapa 	6 mois	0 Million
Préparation d'un système d'information foncière (SIF) et d'un SIG	<ul style="list-style-type: none"> • Collecte de données • Renforcement des capacités (formation et équipement) • Mise en place d'un SIG/SIT 	<ul style="list-style-type: none"> • ONU - Habitat/PPAB, • CCK • ODPM& MoLG 	6 mois	20 millions
Amélioration du logement	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de coopératives de logement • Plans et normes de construction 	<ul style="list-style-type: none"> • CCK • ODPM& MoLG • Résidents du Mtwapa • ONU - Habitat/PPAB 	3 mois	10 Millions

Tableau 13: Enseignements tirés:
Développement de la stratégie

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE	
<ul style="list-style-type: none"> • L'établissement de partenariats pour apporter des changements dans les établissements informels dépend de l'existence d'une vision commune à toutes les parties prenantes ; • Un mécanisme de mise en œuvre des priorités identifiées doit faire partie du développement de la stratégie, en particulier pour les besoins immédiats et urgents de la communauté (eau, assainissement et sécurité) ; • - La stratégie à l'échelle de la ville doit être liée aux instruments réglementaires de planification de la ville pour bénéficier d'un soutien institutionnel et d'un financement. Dans le cas de Mtwapa, il s'agissait du Plan stratégique intégré de développement urbain (ISUDP), 2010 	
À faire	À ne pas faire
<ul style="list-style-type: none"> - Revoir la cartographie des parties prenantes pour répondre aux besoins croissants et aux nouveaux enjeux - Impliquer les responsables politiques et les décideurs au niveau national et municipal dans le processus de la SPABV et maintenir la communication - Aligner et intégrer la SPABV avec les plans de développement et d'aménagement du territoire officiels. - - Maintenir une attention particulière aux groupes marginalisés et plus faibles afin de s'assurer que leurs intérêts sont pris en compte dans la stratégie et les plans d'action 	<ul style="list-style-type: none"> - Laisser la stratégie aux technocrates car le processus peut devenir trop complexe pour les représentants communautaires - Détacher la SPABV des développements en cours dans la ville et la communauté - - S'écarter de la vision commune convenue dans le cadre du processus d'élaboration de la vision qui reste la charte

6 SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET PROJETS PILOTES

Les ressources limitées disponibles au sein du PPAB pour la mise en œuvre des interventions physiques ont obligé à prioriser parmi les établissements à piloter les interventions physiques afin de mettre en valeur l'approche du PPAB.

6.1 Sélection des établissements

6.1.1 Sélection des établissements pour le pilotage des interventions

L'équipe Pays (EP) du PPAB au Kenya a initialement proposé de prendre en considération les onze bidonvilles de Mtwapa pour la mise en œuvre d'interventions d'amélioration des bidonvilles dans le cadre du PPAB, cependant, il a été décidé qu'il était plus stratégique de localiser les fonds pour l'intervention dans deux localités afin de piloter la méthodologie de planification et de mise en œuvre.

La décision de cibler deux sites a été motivée par la facilité à négocier la libération des terres publiques avec les autorités responsables. En revanche, les terres privées auraient généré des inconvénients, notamment des litiges. L'EP a donné la priorité aux quartiers de Majengo et Mzambarauni pour l'élaboration de plans de voisinage participatifs dans le cadre du PPAB et la mise en œuvre de projets de transformation.

6.1.2 Critères de sélection des sites

Afin d'assurer un processus transparent et stratégique dans la sélection des quartiers pour la mise en œuvre des projets prioritaires, l'EP, en collaboration avec l'équipe du PPAB d'ONU-Habitat, et en consultation avec les représentants des onze quartiers, a convenu d'une série de critères pour sélectionner les bidonvilles qui ont le plus besoin d'interventions. Les critères ont pris en compte les établissements établis sur des terres publiques pour faciliter le pilotage de l'intervention et les établissements qui présentent au moins quatre des cinq privations de bidonvilles. Les critères suivants ont été développés et appliqués pour la sélection de Majengo et Mzambarauni pour la mise en œuvre des interventions pilotes dans le cadre du PPAB :

- Établissement identifié dans le plan de la ville comme étant un bidonville ;
- Établissement subissant les cinq privations des bidonvilles ;
- Disponibilité des terres et insécurité du régime foncier ;
- Établissement situé sur des terres publiques ;
- Soutien aux efforts de mise à niveau des autorités ;
- Soutien des efforts de mise à niveau de la communauté.

6.2 Identification des projets pilotes

Sur la base des interventions prioritaires identifiées dans le SPABV, des projets pilotes ont été conçus pour les établissements de Mzambarauni et Majengo.

6.2.1 Élaboration de la note de synthèse

Les projets pilotes identifiés pour les établissements de Majengo et Mzambarauni comprenaient :

- Plan de quartier participatif pour la régularisation foncière ;
- L'amélioration de la connexion à l'eau à Mzambarauni ;
- Un bloc d'ablutions moderne à Mzambarauni ;
- La construction de deux bureaux des CR qui ont servi de centres d'autonomisation des communautés à Majengo et Mzambarauni ; et
- La construction d'une station de transfert de déchets solides à des endroits stratégiques de l'établissement de Majengo.

Des notes conceptuelles ont été élaborées pour les interventions physiques afin de guider la mise en œuvre et de permettre l'allocation et la mobilisation de ressources pour la réalisation des projets identifiés.

6.3 Mise en œuvre des projets pilotes

Grâce aux fonds disponibles dans le cadre du PPAB, certains des projets pilotes identifiés ont été mis en œuvre. Les projets ont été mis en œuvre par le biais de contrats communautaires sous la supervision d'un agent technique du gouvernement du comté, ce qui a permis d'exploiter les compétences locales et de fournir des opportunités de génération de revenus dans les quartiers.

LA PLANIFICATION PARTICIPATIVE DES QUARTIERS

L'aménagement des quartiers a été identifié dans la stratégie de prévention et d'amélioration des bidonvilles de Mtwapa (SPABV) comme l'un des domaines d'intervention stratégiques pour remédier au manque d'accès à la terre et aux services de base.

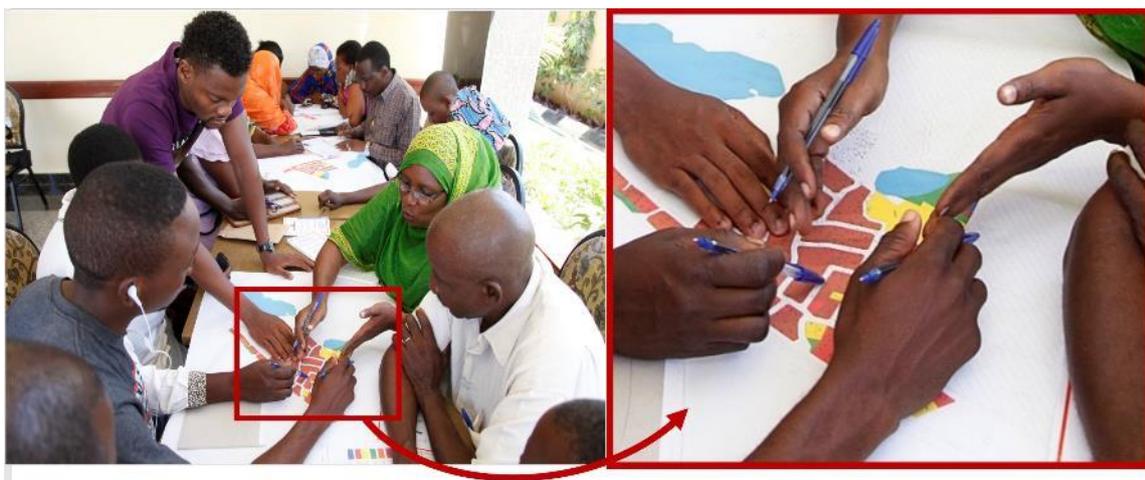
Le processus de planification participative des quartiers a conduit à l'élaboration d'un plan de développement intégré pour les quartiers de Majengo et de Mzambarauni, qui s'attaque au manque de contrôle efficace du développement dans les établissements et oriente le développement des zones étant donné la croissance rapide actuelle de la ville de Mtwapa. Le résultat du processus de planification mené par les parties prenantes a été un plan spatial à l'échelle du quartier qui fournit un cadre pour la sécurité du régime foncier, des infrastructures et des services et sert de ligne directrice pour la mise en œuvre d'interventions à court, moyen et long terme visant à améliorer les conditions de vie dans les zones d'habitation ciblées.

Figure 7: Plan de quartier pour Majengo (à gauche) et Mzambarauni (à droite)



L'ensemble du processus de planification a été guidé par les principes du PPAB, notamment l'autonomisation des parties prenantes et la création de partenariats, la promotion de la mise à niveau in situ et de la résilience climatique et d'une approche participative centrée sur les personnes, entre autres.

Figure 8: Membres des CR Majengo et Mzambarauni participant à l'élaboration des projets de plans



Pour plus d'informations sur la planification de Majengo et Mzambarauni, voir la documentation sur le processus de planification participative des quartiers à Mtwapa, au Kenya.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Grâce à une collaboration entre le PPAB et KIMAWASCO (Kilifi Malindi Water Service Company), la compagnie des eaux locale, la société a facilité le raccordement des kiosques d'eau construits par le PPAB aux lignes d'eau principales existantes à Mzambarauni.

Figure 9: Raccordement des kiosques à eau aux lignes d'eau



BLOC D'ABLUTIONS À MZAMBARAUNI

Le bloc d'ablutions a été construit pour combler le manque d'installations sanitaires dans l'établissement.

Figure 10: Blocs d'assainissement achevés dans l'établissement de Mzambarauni





L'installation sanitaire a été construite devant un terrain de jeu dans l'établissement de Mzambarauni. Le CR a confié la responsabilité de la gestion de l'installation au groupe de jeunes local en charge du terrain de jeu, car il était prévu qu'ils utilisent fréquemment l'installation comme vestiaires avant et après les activités sur le terrain. La structure finale comprend des latrines et des douches au rez-de-chaussée et un espace de bureau à l'étage pour le groupe qui gère l'installation. L'espace de bureau est actuellement utilisé comme salle de classe par une école voisine.

LES CENTRES D'AUTONOMISATION COMMUNAUTAIRES

Les centres d'autonomisation de Mzambarauni et Majengo abritent le bureau des Comités de Résidents et des espaces pour accueillir d'autres activités communautaires. Les CR ont participé activement à la phase de conception des centres et ont été impliqués dans la supervision de la mise en œuvre afin de renforcer leur appropriation en tant qu'utilisateurs de l'installation finale.

Figure 11: Centre de ressources communautaires de Mzambarauni



La construction des installations a été supervisée par un ingénieur civil engagé par l'EP et les travaux de construction ont été réalisés par des travailleurs issus de la communauté. La construction des centres a été supervisée par des agents techniques du gouvernement du comté de Kilifi et du gouvernement national pour l'assurance qualité. Le chef d'équipe de l'EP a supervisé l'achat des matériaux en s'assurant que les exigences en matière de matériaux fournies par la communauté étaient respectées et que les matériaux étaient fournis par des fournisseurs locaux.

Figure 12: Centre d'autonomisation communautaire de Majengo



Grâce à l'engagement continu des membres de la communauté dans toutes les étapes de la mise en œuvre, le projet a renforcé la capacité de la communauté à gérer les projets communautaires. En outre, la construction, qui a fait appel à la main-d'œuvre de la communauté et à l'achat de matériaux locaux, a assuré des possibilités d'emploi et des avantages économiques pour la communauté.

FONDS GÉRÉS PAR LA COMMUNAUTÉ

Une partie des fonds alloués à la mise en œuvre des projets pilotes à Majengo et Mzambarauni a été canalisée sous forme de Fonds Gérés par la Communauté (FGC) pour soutenir des projets menés par la communauté et dirigés par celle-ci. Dirigés par la communauté parce que les projets mis en œuvre par le biais du FGC se concentrent sur la lutte contre les principales privations des bidonvilles et l'amélioration des conditions de vie des habitants des bidonvilles, notamment la gestion des déchets solides, l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à des logements abordables, tout en soutenant le développement économique local et les moyens de subsistance. D'origine communautaire, car les projets sont identifiés, conçus, mis en œuvre et suivis par les communautés. Le mécanisme des FGC a permis aux communautés des deux quartiers d'identifier, de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre des interventions visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers, conformément aux domaines d'intervention identifiés, et à générer des revenus.

Par l'intermédiaire des FGC, sept organisations communautaires ont été sélectionnées à l'issue d'un processus concurrentiel et ont reçu des fonds du FGC pour mettre en œuvre des projets allant de la collecte et de la gestion des déchets solides à la fourniture de matériaux de construction alternatifs par la fabrication de briques durables, en passant par l'approvisionnement en eau par des points de vente locaux.

Figure 13: Activités de gestion des déchets menées par la communauté



Figure 14 : Kiosques à eau gérés par la communauté



Pour plus d'informations sur les FGC à Majengo et Mzambareuni, voir la documentation sur les fonds gérés par la communauté à Mtwapa, au Kenya.

Tableau 14: Enseignements tirés :
Sélection des établissements et
projets pilotes

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS ET PROJETS PILOTES	
<ul style="list-style-type: none"> • Les communautés autonomisées sont capables de négocier avec les responsables en position de connaissance et de force pour des projets et des interventions qui ont un impact transformateur sur leur vie • La mobilisation et l'organisation de la communauté en comités de développement communautaire (CDC) ont créé des structures qui ont été la clé du succès de la planification participative des quartiers • Les communautés possèdent une capacité adéquate pour contribuer avec une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée à la construction de projets. Cela offre des possibilités de développement des compétences et de l'économie, car cela a permis de créer des emplois et de garantir que les investissements pour la construction restent dans les communautés. 	
À faire	A ne pas faire
<ul style="list-style-type: none"> - Impliquer la communauté dans la conception, la passation de marchés et la mise en œuvre afin de renforcer les capacités et d'accroître l'appropriation. - Entreprendre une planification participative des quartiers dans les communautés d'intervention afin d'aligner les interventions sur la croissance future des établissements - Donner aux communautés les moyens d'engager le personnel technique de la ville ou de l'autorité locale pour entreprendre la planification et la sélection des projets - Encourager la flexibilité dans la planification des établissements informels et renforcer les capacités des autorités locales pour que le personnel technique puisse dialoguer avec les représentants des communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Évitez de recruter de la main-d'œuvre en dehors de la communauté, à moins que ses compétences techniques particulières ne puissent être trouvées au sein de la communauté. - Permettre la domination des groupes communautaires ayant du pouvoir dans la planification et la sélection des projets, mais trouver des mécanismes pour identifier les groupes marginalisés pour participer - Oublier de tenir compte du fonctionnement et de l'entretien des infrastructures communautaires dans la planification et le budget ainsi que dans la répartition des responsabilités

7 STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

L'identification et la budgétisation d'actions concrètes pour la mise en œuvre de la stratégie et l'élaboration de notes conceptuelles de projets pilotes permettent de comprendre quels sont les besoins en ressources pour la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville. Pour assurer la durabilité des efforts d'amélioration des bidonvilles et pour atteindre une certaine échelle, il faut faire appel à diverses sources de financement. Aucune source de financement ne pourra à elle seule répondre à tous les besoins en termes de ressources. Les fonds du PPAB disponibles pour la mise en œuvre de projets physiques visent à piloter l'approche mais ne peuvent pas répondre à tous les besoins identifiés pour l'amélioration des bidonvilles de Mtwapa.

La stratégie de mobilisation des ressources développée avec la SPABV vise à identifier les sources alternatives de ressources qui peuvent être mobilisées pour la mise en œuvre des actions identifiées. Les ressources à mobiliser comprennent des ressources financières, techniques, humaines et foncières.

7.1 Identification des contributions en ressources des parties prenantes

L'identification de sources alternatives de ressources financières, techniques, foncières et humaines pour la mise en œuvre des actions prioritaires identifiées a impliqué l'évaluation des contributions possibles à une intervention globale d'amélioration des bidonvilles par le gouvernement, les partenaires de développement et les communautés.

Le processus d'élaboration de la stratégie de mobilisation des ressources a consisté à organiser des réunions consultatives avec les principales parties prenantes pour établir un processus de planification des actions et à entreprendre un exercice de cartographie des ressources. L'exercice de cartographie des ressources comprenait l'identification de toutes les ressources possibles qui étaient nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie ainsi que celles qui étaient disponibles auprès du gouvernement, des sociétés civiles, du secteur privé et des communautés. Cela comprenait à la fois des capitaux (terres, infrastructures) et des ressources financières (allocations et subventions). Une liste des ressources possibles, de leurs sources, des conditions d'accès et du calendrier de mise en œuvre de la SPABV a été élaborée et utilisée lors de réunions consultatives.

LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX ET LOCAUX

L'amélioration des bidonvilles de Mtwapa dépend de la disponibilité de ressources **foncières** adéquates. Le gouvernement du comté de Kilifi (CGK) est le gardien des terres publiques sur lesquelles se trouvent par exemple les établissements de Majengo et de Mzambarauni. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action prioritaire pour ces deux établissements, le comté a fourni les terres pour faciliter la modernisation.

Le gouvernement du comté de Kilifi peut tirer parti de l'augmentation de la valeur des terres résultant de l'amélioration générale des établissements (par le biais de taxes ou de la vente de terrains commerciaux, etc.). Ces ressources **financières** peuvent être affectées à des interventions d'amélioration des bidonvilles afin de fournir des infrastructures et des services dans les quartiers améliorés ou d'améliorer les conditions de vie dans d'autres zones à mesure que le champ d'intervention s'élargit. En outre, l'assemblée du comté et la

mobilisation d'autres représentants politiques dans le processus permettent d'influencer l'allocation des ressources existantes aux interventions prioritaires telles que les infrastructures et les services dans les établissements informels et les bidonvilles de Mtwapa.

En outre, le gouvernement national et la CGK peuvent fournir des ressources **techniques** et **humaines** de différents départements pour superviser l'ensemble du processus d'amélioration des bidonvilles. Ce fut le cas pour la mise en œuvre des actions prioritaires du PPAB dans les quartiers de Majengo et de Mzambarauni.

PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

L'exercice de planification d'action participative offre des possibilités de collecte de fonds auprès des partenaires de développement. L'élaboration de notes conceptuelles, le pilotage des interventions et l'identification des actions prioritaires dans le cadre stratégique et durable de la SPABV constituent un point d'entrée pour la mobilisation de ressources pour des sous-projets par les partenaires au développement dans leurs domaines d'intérêt et de compétence. ONU-Habitat a un rôle clé à jouer dans l'identification des donateurs et le partage des expériences internationales et des meilleures pratiques dans des programmes similaires afin de mobiliser des ressources supplémentaires.

RESSOURCES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Les bénéficiaires sont censés supporter certains coûts d'amélioration des bidonvilles, ce qui est un moyen de renforcer l'appropriation des interventions. Par exemple, lorsqu'une intervention conduit à la régularisation du régime foncier, la communauté, en tant que bénéficiaire des parcelles qui en résultent, peut prendre en charge certains coûts tels que les frais d'enquête. En outre, les bénéficiaires sont censés assumer la responsabilité principale de l'amélioration du logement une fois que la sécurité d'occupation des terres est assurée. D'autres frais, tels que les primes et autres frais légaux, comme les frais fonciers, sont souvent à la charge des bénéficiaires de l'amélioration des infrastructures et de la fourniture de services, de la sécurité d'occupation ou de l'accessibilité dans un quartier. Ces contributions facilitent la mise en œuvre des interventions d'amélioration et garantissent la durabilité des actions.

Des efforts peuvent être faits pour soutenir la mobilisation de ressources privées par les communautés en garantissant l'accessibilité financière des solutions, en mettant en relation les communautés avec d'éventuels partenaires financiers ou en adoptant des mécanismes de financement conjoint durables, des subventions, etc. tels que des options de préfinancement pour l'amélioration privée et des accords de remboursement des améliorations d'infrastructures par les bénéficiaires.

7.2 Identifier les actions de mobilisation des ressources

La SPABV est le document d'orientation pour le développement d'une stratégie de mobilisation des ressources. Les actions identifiées et classées par ordre de priorité permettent de déterminer les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'interventions immédiates, mais aussi de financer les acteurs identifiés pour l'alignement des budgets et de la planification. Les ressources nécessaires à la mobilisation des ressources ont été allouées au MoLG. En tant que ministère d'État, il a pu accéder aux ressources et à l'influence de l'État pour négocier avec les partenaires internationaux et les autorités locales au

nom des communautés. La responsabilité de la mobilisation des ressources locales a été attribuée au conseil local par l'intermédiaire des élus et des ONG.

Tableau 15: Enseignements tirés :
Stratégie de mobilisation des
ressources

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES	
<ul style="list-style-type: none"> • Engager des experts dans l'élaboration d'une stratégie de financement et de mobilisation des ressources, mais aussi impliquer activement les parties prenantes au financement tout au long du processus • Aligner les volets de financement statutaire sur les institutions financées par le gouvernement, y compris les calendriers budgétaires • - La stratégie de mobilisation des ressources est un facteur clé du succès de la formulation et de la mise en œuvre de la SPABV et nécessite un engagement continu avec toutes les parties prenantes. 	
À faire	À ne pas faire
<ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre des recherches approfondies sur toutes les sources de financement et de ressources possibles et les analyser pour déterminer si elles conviennent à l'amélioration des bidonvilles - Consulter et engager régulièrement les parties prenantes au financement par le biais du processus de la SPABV - Inclure les ressources communautaires, y compris la main-d'œuvre, dans la stratégie et consulter les communautés sur ce qu'elles peuvent fournir - Explorer les mécanismes permettant de combiner différentes ressources pour diverses interventions et actions - - Envisager le financement basé sur le foncier et la participation du secteur privé par le biais de l'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas tenir compte des contributions en nature provenant de diverses sources - Oublier d'aligner la stratégie de ressources sur les plans d'action (à court, moyen et long terme) - Dépendre excessivement du financement du gouvernement (trésor public) - Mettre l'accent sur des interventions ponctuelles alors que le financement est plutôt progressif pour atteindre l'état souhaité - - Approfondir l'intervention sectorielle alors qu'il faut équilibrer la profondeur et l'étendue de l'intervention et répartir les ressources en conséquence

8 Institutionnalisation de la SPABV

La stratégie de prévention et d'amélioration des bidonvilles à l'échelle de la ville n'est pas seulement un résultat, mais un processus qui vise à influencer l'approche de l'amélioration des bidonvilles. L'approche participative pour le développement de la stratégie ouvrira la voie à l'institutionnalisation de la stratégie, en influençant l'approche et l'allocation des ressources pour l'amélioration des bidonvilles au niveau de la ville et au niveau national.

8.1 Validation de la SPABV

La stratégie de la SPABV ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources et les notes conceptuelles des projets pilotes élaborées dans le cadre de ce processus ont été partagées avec les parties prenantes concernées au niveau des villes pour qu'elles apportent leurs contributions et les approuvent.

La validation de la stratégie s'est faite dans le cadre d'un atelier de validation à l'échelle de la ville où les contributions des acteurs concernés ont été recueillies. L'étape de validation est essentielle pour la mise en œuvre de la stratégie car elle permet de s'assurer que toutes les parties prenantes concernées sont au courant des actions identifiées et des responsabilités et délais convenus.

8.2 Suivi de la mise en œuvre de la SPABV pour le Mtwapa

La SPABV à Mtwapa a influencé l'allocation des ressources par le gouvernement du comté de Kilifi.

8.3 Stratégie de mise à l'échelle du PPAB au Kenya

Il y a de grands projets de développement urbain en cours sous la direction de l'UDD et du département du logement, dans lesquels les membres de l'équipe nationale du PPAB sont des acteurs clés. Ces programmes comprennent la planification urbaine, le développement urbain et l'amélioration des bidonvilles/établissements informels à une plus grande échelle que les projets pilotes du PPAB. Ils offrent un excellent potentiel pour la mise à l'échelle et la reproduction des méthodologies du PPAB. Ci-dessous une brève description de quatre de ces programmes, tous cofinancés par la Banque mondiale et le SIDA.

(i) Le programme municipal du Kenya, KMP. Il s'agit d'un programme de développement urbain de 5 ans qui se termine à la mi-2017 et qui couvre 15 des municipalités du Kenya. Ses composantes comprennent le renforcement des capacités et des institutions, la cartographie et l'urbanisme, les infrastructures et les services, et enfin la gestion des projets et le suivi et l'évaluation. Toute sa planification et ses infrastructures s'étendent à l'ensemble de la ville. Il a permis d'établir des cartes topo-cadastrales numériques actualisées et des plans stratégiques intégrés de développement urbain pour 12 municipalités, le tout dans des formats numériques compatibles avec les SIG. Ils comprennent des plans d'investissement et diverses stratégies sectorielles spécifiques. Ils comprennent également des plans d'action par zone pour les quartiers et plus particulièrement les zones informelles et les quartiers d'habitation. Le processus a été très participatif et a impliqué l'engagement de toutes les sections des résidents municipaux. La plupart de ces plans ont maintenant été approuvés par les autorités du comté

et sont prêts à être mis en œuvre. Cela offre d'excellentes opportunités pour étendre et reproduire la méthodologie du PPAB dans les 12 villes, en utilisant les plans, les données et les projets prioritaires générés comme base, puis en consultant les communautés des bidonvilles et en assurant l'alignement avec les méthodologies du PPAB, puis en les mettant en œuvre.

(ii) Le programme d'amélioration des établissements informels au Kenya, KISIP. Ce programme vise les mêmes 15 villes du KMP mais se concentre uniquement sur les établissements informels (tout en évitant les bidonvilles proprement dits). Ses composantes comprennent l'amélioration des infrastructures, la planification et la régularisation de la tenure dans les établissements informels. Il s'inspire des plans d'urbanisme des villes qui ont été réalisés dans le cadre du KMP. Le programme a identifié divers projets dont certains dépassent sa capacité de mise en œuvre. Le PPAB pouvait choisir des projets similaires mais en ciblant les bidonvilles très pauvres, dont la plupart n'étaient pas couverts par le KISIP. La première étape consisterait à revoir la méthodologie du KISIP et à l'aligner sur celle du PPAB.

(iii) Programme d'amélioration des services métropolitains de Nairobi, NAMSIP. Il s'agit également d'un programme cofinancé par la BM, mais qui cible les villes de la région métropolitaine de Nairobi. Comme le KMP, il comporte des composantes de planification urbaine et d'infrastructure. Le PPAB utiliserait les plans et les données générés pour lancer une planification détaillée et une amélioration des infrastructures dans les villes couvertes par le NAMSIP.

(iv) Programme urbain du Kenya KenUP, et S2KenUP. Pour mettre en œuvre la politique nationale de développement urbain, NUDP, désormais approuvée, l'UDD a formulé un important programme gouvernemental de développement urbain, KenUP. Ce programme doit être mis en œuvre par divers acteurs, notamment les gouvernements des comtés, les agences gouvernementales nationales et les acteurs non étatiques. Il doit être financé par le gouvernement national, les gouvernements des comtés, les partenaires de développement et d'autres donateurs. Actuellement, la Banque Mondiale s'est engagée à financer une partie du KenUP et, avec l'UDD, elle finalise la préparation du programme de 300 millions de dollars appelé "Support to KenUP" (S2KenUP), qui doit entrer en vigueur en octobre 2017. Le S2KenUP sera un programme de résultats (P4R) qui sera mis en œuvre par les gouvernements nationaux et de comté. Il vise les villes secondaires (à l'exclusion de Nairobi et de Mombasa). Ses objectifs comprennent l'amélioration de la gestion urbaine par la création et le soutien d'institutions urbaines (conseils municipaux), le soutien à la planification urbaine et la mise en œuvre de projets d'infrastructures et de services urbains. La préparation de ce programme est en cours, au stade de l'évaluation. S2KenUP espère intéresser d'autres partenaires de développement à prendre d'autres parties du programme gouvernemental plus large KenUP, créant ainsi des synergies. Les 66 municipalités pourront participer au programme, mais elles seront soumises à certaines conditions minimales et à des mesures de performance. Il s'agit d'une excellente occasion de développer et de reproduire le PSUP en réalisant ses projets dans les comtés qui ont formé les conseils municipaux soutenus par le S2KenUP. Certains membres de l'équipe nationale de PSUP font partie de l'équipe de préparation du S2KenUP et ont fait pression avec succès pour l'inclusion des "projets de zone" dans le menu du projet de programme.

8.4 Prochaines étapes dans la reproduction et l'extension du PPAB au Kenya

Il est proposé que la phase de reproduction et de mise à l'échelle du PSUP au Kenya se fasse en trois parties :

- a. **Phase 3: Sites pilotes (Mzambarauni et Majengo à Mtwapa).** Il s'agirait de finaliser les activités restantes en matière de sécurité foncière, d'intensifier l'infrastructure et les services, de transposer à plus grande échelle le modèle pilote des FGC, et d'améliorer les centres de ressources communautaires déjà construits ; rendant ainsi les deux sites un modèle d'établissement amélioré dans le pays. Ils deviendraient ainsi des centres d'excellence en matière d'amélioration et offriraient des sites d'apprentissage aux ministères et agences gouvernementales, aux ONG, aux organisations communautaires et aux groupes communautaires organisés intéressés par l'amélioration des bidonvilles.
- b. **Reproduire le projet dans les 9 autres quartiers de la ville de Mtwapa,** ce qui libérerait Mtwapa de ses bidonvilles, et le reproduire dans les autres villes du comté de Kilifi (l'un des comtés côtiers dont toutes les villes connaissent d'importants problèmes de bidonvilles)
- c. **Reproduction de la méthodologie du PPAB, mais à plus grande échelle,** dans d'autres villes du pays, en particulier dans les villes où des plans d'urbanisme et des conseils municipaux récents sont en place. Il s'agirait de mettre en œuvre des projets PPAB à grande échelle dans le cadre du programme gouvernemental plus large, le KenUP, et de s'inscrire ainsi dans la mise en œuvre de la politique nationale de développement urbain, le NUDP et la loi sur les zones urbaines et les villes récemment modifiée. Il s'agirait de travailler avec les autres programmes urbains comme le KMP, le KISP, le NamSIP et le S2KenUP, et d'utiliser les institutions urbaines soutenues, les cartes, les données et les plans pour mettre en œuvre les projets du PPAB dans les villes du projet.

Les prochaines étapes seraient alors :

- Activités préparatoires du programme, de la préparation de la proposition au document final du programme et à l'engagement du financement, y compris le financement de contrepartie.
- Évaluation du projet pilote Mtwapa pour identifier les domaines d'action futurs
- Mise en œuvre des activités de développement dans les deux établissements de Mtwapa
- Consultations avec les résidents, les parties prenantes et le gouvernement du comté de Kilifi, suivies par le lancement d'un PSUP dans les 9 autres localités de Mtwapa et dans d'autres villes du comté de Kilifi
- Forum consultatif avec d'autres programmes urbains de l'UDD comme KMP, KISP, NamSIP, et en particulier S2KenUP. Cela permettrait de créer une synergie avec les autres programmes et d'identifier les villes et les zones pour les projets du PPAB à plus grande échelle.
- Participer à la préparation des réglementations sur les zones urbaines et les villes, et s'assurer que les problèmes des bidonvilles sont mis en avant et qu'ils sont orientés vers les méthodologies du PPAB.

- Former les conseils municipaux (déjà formés) et le personnel aux méthodologies du PPAB ; et fournir une assistance technique dans des villes sélectionnées pour la formulation de projets
- Consultations avec les dirigeants élus du gouvernement du comté, et le personnel des deux comtés et des conseils urbains sur l'inclusion de l'amélioration des bidonvilles dans les politiques, stratégies et programmes urbains du comté. Le NUDP exige des comtés qu'ils préparent (domestiquent) des politiques, des stratégies et des programmes de développement urbain individuels. Cela conduirait à l'institutionnalisation de l'amélioration des bidonvilles.
- Sélection participative des villes du projet ; empruntant aux autres programmes urbains
- Mise en œuvre de projets du PPAB dans des villes sélectionnées en fonction des fonds disponibles
- Suivi et évaluation

Tableau 16: Enseignements tirés :
Institutionnalisation de la SPABV

ENSEIGNEMENTS TIRÉS : INSTITUTIONNALISATION DES SPABV	
<ul style="list-style-type: none"> • - L'institutionnalisation de la stratégie doit prendre en considération les programmes en cours du gouvernement et des autres partenaires au développement • - La stratégie doit être prise en charge par les autorités locales (comté de Kilifi) et les ministères de tutelle doivent être mandatés pour l'intégrer dans le cadre de développement 	
À faire	À ne pas faire
<ul style="list-style-type: none"> - Consulter les dirigeants politiques et techniques au niveau national et municipal - Comprendre la politique et le cadre de développement national et aligner la stratégie sur le développement - Maintenir l'engagement des parties prenantes dans le cadre institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la SPABV de manière indépendante sans tenir compte des parties prenantes concernées. Le processus participatif sera essentiel pour permettre la mise en œuvre de la stratégie à l'avenir. - Oublier d'obtenir des engagements entre la ville/le gouvernement national et les communautés pour mettre en œuvre la stratégie

9 Annexes

Annexe 1. Résumé des études menées dans les établissements informels de Mtwapa (Source : Document du projet PPAB au Kenya)

Données	Mzambarauni	Majengo	Maweni	Mtomondoni	Makadara	Kwa Nyambura	Kwa Gowa	Soweto	Mwando Wa Panya	Kwa Mwavitswa/ Kwa Samira	Quatre fermes
1) Population des bidonvilles (personnes ventilées par sexe)	300	5200	644	2000	1000	7550		660	1296	2000	
2) Superficie des bidonvilles (en hectares)	50	41	106	150		106	64		35		
3) Nombre de logements	166	1783	186				1339				
4) Densité de population (personnes/hectares)											
5) Taille moyenne des ménages (nombre de personnes par ménage)	3.8	2.9	3.5	3.2	6	2.6	2.9	6	5.4		
6) Occupation des chambres (nombre de personnes par chambre)											
7) Taille moyenne des parcelles résidentielles (mètres carrés)	300	300	300	300	300	300	300			300	300
8) Proportion de logements permanents (murs en blocs de ciment ou en briques brûlées ; tôle de fer ou autre toit permanent) (% ou nombre)	10%	10%	30%	50%	90%	90%	90%			20%	20%
9) Proportion de logements semi-permanents (murs en terre battue ou en poteaux ; toit en tôle) (pourcentage ou nombre)	30%	20%	30%	30%	5%	5%	5%			30%	30%
10) Proportion d'habitations temporaires (boue/poteaux ou autres matériaux temporaires pour les murs ; toit de chaume) (% ou nombre)	60%	70%	40%	20%	5%	5%	5%			50%	50%

11) Coût moyen de construction d'un logement permanent (monnaie locale et USD)	Une moyenne de 1 à 1,5 million de Kshs.										
12) Coût moyen de construction d'un logement semi-permanent (monnaie locale et USD)											
13) Coût moyen de construction d'un logement temporaire (monnaie locale et USD)											
14) Disponibilité de l'eau courante sur la parcelle (pourcentage ou nombre)	Moins de 20	40%(tuyaux posés mais pas d'eau qui coule)		30%(tuyaux posés mais pas d'eau qui coule)	80%	30 % (tuyaux installés mais pas d'eau qui coule)	30 % (tuyaux installés mais pas d'eau qui coule)			20	20
15) Distance par rapport à l'eau courante (si pas sur la parcelle) (mètres)										1Km	1-1,5Km
16) Proportion de ménages dépendant de sources autres que l'eau courante (vendeurs d'eau, rivières, puits) (% ou nombre)	80% (forages, vendeurs d'eau)	70% (forages, vendeurs d'eau)		70% (Forages, vendeurs d'eau)	(Forages)	80% (Forages, vendeurs d'eau)	80% (Forages, vendeurs d'eau)			80% (un seul forage, des vendeurs d'eau)	80% (un seul forage, des vendeurs d'eau)
17) Disponibilité du raccordement électrique (raccordement formel) dans le logement (pourcentage ou nombre)	Moins de 20	30%		50%	80%	80%	70%			Moins de 3	Moins de 3
18) Revenu mensuel moyen des ménages (monnaie locale et USD)	50 USD (Kshs. 5000)	4,5 USD (Kshs.4500)	3,5USD (Kshs.3500)	50 USD (Kshs. 5000)	90 USD (Kshs. 9000)	50 USD (Kshs. 5000)	75US\$ (Kshs. 7500)			50 USD (Kshs. 5000)	50 USD (Kshs. 5000)
19) Ménages ayant une source permanente de revenus (employés dans le secteur formel) (pourcentage ou nombre)	Moins de 10	20 % (Umoja, traitement des sucreries et du poisson, Coca-Cola)	Moins de 10	30%	Moins de 10	30%	20%			50% (Ferme horticole)	50% (Ferme horticole)
20) Ménages ayant un revenu principal ou une activité productive à la maison/à la parcelle (petit magasin, couturier, cordonnier, etc.) (pourcentage ou nombre)	60%	60%	30%	50%	70% (propriétaires petites entreprises)	70%	70%			Moins de 10	Moins de 10

21) Proportion de logements locatifs (pourcentage ou nombre)	30%	Plus de 70 % de la population	Moins de 10	50%	50%	70%	65%			La plupart sont des propriétaires	La plupart sont des propriétaires
22) Loyer mensuel moyen par chambre (monnaie locale et USD)	USD 7,5 (Kshs. 750)	9 USD (Kshs. 900)	1,2 USD (1200 Kshs)	10 USD (Kshs. 1000)	15 USD (Kshs. 1500)	18 USD (Kshs. 1800)	15 \$US (Kshs. 1500)				
23) Prévalence du VIH/sida (pourcentage ou nombre de personnes infectées)	6.3%	6.3%		6.3%	6.3%	6.3%	6.3%			6.3%	6.3%
24) Proportion de la population bénéficiant d'une aide alimentaire (pourcentage ou nombre)		Moins de 5% (pas dans la totalité)	Moins de 5% (pas dans la totalité)	Moins de 5% (pas dans la totalité)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	Moins de 5% (pas dans la totalité)	Moins de 5% (pas dans la totalité)
25) Ménages dirigés par une femme (pourcentage ou nombre)											
26) Principaux risques environnementaux (inondations, glissements de terrain, pollution de l'environnement) (nom et fréquence)	Inondations, ordures	Inondations, ordures		Inondations, ordures		Inondations, ordures	Inondations			Manque d'installations sanitaires (Toilettes), Ordures	Manque d'installations sanitaires (Toilettes), Ordures
27) Autres								Les squatters se trouvent sur des terrains privés et le promoteur a déjà clôturé les squatters, avec la promesse d'une réinstallation dans une autre zone par le promoteur.	Les squatters se trouvent sur des terrains privés et une affaire est en cours. Des efforts sont en cours pour obtenir plus de données sur ce règlement.		
28) Commentaires généraux et comparaisons entre les différents bidonvilles											

Annexe 2: Résumé du cadre juridique et institutionnel d'appui

CADRE JURIDIQUE	L'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS	TENURE FONCIÈRE	INFRASTRUCTURE-SERVICES	LA PARTICIPATION DES CITOYENS
Constitution 2010 (Loi suprême de la République et lie toutes les personnes et tous les organes de l'État aux deux niveaux de gouvernement).	Le chapitre 5 prévoit la gestion des terres et de l'environnement. L'article 184 prévoit la gouvernance et la gestion des zones urbaines et des villes et l'opérationnalisation de l'UACA 2011 et de la CGA 2012.	Parmi les principes clés de la politique foncière, il faut souligner l'accès équitable à la terre, la sécurité des droits fonciers et la gestion appropriée et productive des ressources foncières. Article 44 (4) Les terres publiques ne doivent pas être cédées ou utilisées d'une autre manière, sauf en vertu d'une loi du Parlement précisant la nature et les conditions de cette cession ou de cette utilisation.		L'article 43, partie 1(b), souligne le droit des citoyens à un logement accessible et adéquat, et à des normes sanitaires raisonnables.
Vision 2030 (2008 - 2030) ("Assurer une vie de qualité à tous les citoyens d'ici à 2030")	L'effort de Vision 2030 pour fournir à la population du pays un logement adéquat et décent dans un environnement durable. Le plan prévoit la sécurité du régime foncier, ce qui permet aux propriétaires de structures d'améliorer leur logement.		Le plan s'attaquera en outre aux problèmes des bidonvilles, tels que la surpopulation, le manque d'installations sanitaires adéquates et la pollution, que la vision souligne comme étant des risques majeurs pour la santé des habitants.	
Loi sur les terres publiques 2012 (Réviser, consolider et rationaliser les lois foncières ; prévoir une administration et une gestion durables des terres et des ressources foncières, et à des fins connexes)	Le plan est une forme de demande qui fournit un cadre pour la cession des terres publiques sur lesquelles Majengo et Mzambarauni sont situés, guidé par la demande GLA 2012 (section 12 (b) limitée à un groupe de personnes ou de groupes ciblés afin d'améliorer leur position défavorisée.	Rendre opérationnel l'article 68 de la Constitution du Kenya & Guider le choix des options disponibles en matière de régime foncier tout en prévoyant la gestion des équipements publics comme les routes et les espaces ouverts.		
Loi sur l'aménagement du territoire, chapitre 286 et le manuel d'aménagement du territoire (Prévoir la préparation et la mise en œuvre de plans d'aménagement du territoire et à des fins connexes) (Le manuel est un guide et des normes supplémentaires sur le processus et la	Préparation des plans de quartier de Majengo et Mzambarauni dans le cadre de la loi sur l'aménagement du territoire (partie IV (B) du PPA 286). Le plan est une forme de plans d'action par zone qui est spécifiquement prévue dans la troisième annexe de la loi dans le cadre des plans à court terme.			

pratique de l'aménagement du territoire.	L'APP confère au directeur de l'aménagement du territoire le pouvoir d'élaborer des plans et de déclarer une zone comme zone d'aménagement spéciale ⁶ . Le manuel fournit des normes pour les programmes de réhabilitation et d'amélioration des bidonvilles et des lignes directrices pour la mise en œuvre du PPA (le chapitre 2 présente certains des statuts juridiques à prendre en compte lors de la planification et de l'implication des parties prenantes, les chapitres 5 et 6 des manuels fournissent des lignes directrices générales quant aux différentes utilisations des terres. Oriente la réalisation de contrôles rigoureux pour garantir une utilisation correcte des terres et assurer la réalisation des objectifs de planification.			
Loi sur les zones urbaines et les villes de 2011 (Prévoir la classification, la gouvernance et la gestion des zones urbaines et des villes ; Pour prévoir le principe de gouvernance et de participation des résidents et à des fins connexes)	Rendre opérationnel l'article 184 de la COK 2010 en prévoyant l'élaboration de plans intégrés. Les plans Majengo et Mzambarauni peuvent être ancrés dans différentes parties de la section 36 de l'UACA.		Les plans PPAB sont ancrés dans le plan ISUD du Mtwapa ; ils constituent une base pour le contrôle du développement et la fourniture d'infrastructures physiques et sociales	L'article 22 (a) (v) prévoit spécifiquement la participation des citoyens en stipulant que les résidents peuvent délibérer et faire des propositions concernant les plans de développement proposés par le comté et le gouvernement national
Loi sur le gouvernement du comté de 2012 (Prévoir les pouvoirs, les fonctions et les responsabilités des gouvernements des comtés en matière de prestation de services et à des fins connexes)	Il rend opérationnel le chapitre 11 du COK et décrit le rôle du gouvernement du comté dans le processus de planification. L'article 37 décrit le rôle du comité exécutif dans la planification des zones urbaines ou de la ville L'un des rôles de l'assemblée du comté, conformément à la section 8 (e), est d'approuver la planification du développement du comté.			Il prévoit la participation des citoyens à l'élaboration des politiques et des plans, ainsi qu'à la fourniture de services dans le comté. L'article 113 de la loi sur le gouvernement du comté rend obligatoire la participation du public aux processus de planification du comté
Loi sur la gestion et la coordination de l'environnement (Environmental)	Opérationnalisé par l'article 69 (a) et (d) de la Constitution du Kenya, il régit la gestion des ressources naturelles dans le pays et souligne			Prévoit une participation substantielle du public à toute décision majeure de développement

⁶ Les zones spéciales de planification sont des zones présentant un potentiel ou des problèmes de développement uniques

<p>Management and Co-Ordination Act) Cap 387 (EMCA), 1999 (Prévoir l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel approprié pour la gestion de l'environnement et pour les questions qui s'y rapportent et qui y sont liées)</p>	<p>l'importance de la protection de l'environnement. L'article 38 (h) propose des lignes directrices pour l'intégration des normes de protection de l'environnement dans la planification et la gestion du développement</p>			<p>ayant une incidence sur l'environnement Section 3 (5) (a) le principe de la participation du public à l'élaboration des politiques, plans et processus de gestion de l'environnement.</p>
<p>Loi sur la Commission nationale des terres (Loi du Parlement visant à prendre des dispositions supplémentaires pour donner effet aux objets et principes du gouvernement décentralisé en matière de gestion et d'administration des terres, et à des fins connexes)</p>	<p>L'une des fonctions du NLC en vertu de la section 5 (h) est de contrôler et de superviser l'aménagement du territoire dans tout le pays.</p>	<p>Gestion des terres publiques pour le compte du gouvernement national et des comtés. Section 3 (2) (a) au nom et avec le consentement du gouvernement national et des gouvernements de comté, aliéner des terres publiques conformément à l'article 67, paragraphe 3, de la Constitution ; Encourager l'application des mécanismes traditionnels de résolution des conflits dans les conflits fonciers.</p>		
<p>Politique foncière nationale (Promouvoir des réformes foncières positives pour l'amélioration des moyens de subsistance des Kenyans par la mise en place de lois, d'institutions et de systèmes responsables et transparents en matière foncière).</p>	<p>Fournit un cadre de politiques et de lois conçu pour assurer le maintien d'un système d'administration et de gestion des terres. Prévoit des principes de levé et de cartographie, de cadastre et de système de gestion des informations foncières (3.5.4. 3.5.5 & 3.5.6)</p>	<p>Soutient les éléments clés du PPAB Kenya pour assurer la sécurité du régime foncier. Prévoit l'amélioration des établissements informels. 211 (h) (h) prévoit la mise en place d'un cadre juridique et de procédures pour le transfert des terres inutilisées et des terres appartenant à des propriétaires absents aux squatters et aux personnes vivant dans des établissements informels ; Identifie les droits fonciers dans les établissements informels et pour les activités informelles comme l'une des questions foncières nécessitant une intervention spéciale au titre du point 3.6 (171 (f)).</p>		

Annexe 3 : Plan d'action pour la mise à niveau de l'établissement de Mtwapa (Source : ISUDP Mtwapa)

PROBLÈMES	OBJECTIFS	STRATÉGIES	PLANS D'ACTION	ACTEUR	CADRE TEMPOREL
1. Mauvais réseaux routiers et accessibilité	Ouvrir des voies d'accès et construire les routes proposées	Propositions de réseaux routiers	Adhérer aux politiques de développement et à la réglementation en matière de planification	Conseil du comté de Kilifi Ministère des routes	Période de planification
2. Empiètement sur les réserves routières	Pour supprimer tout empiètement sur les réserves routières	Délimitation et cartographie de toutes les routes (nouvelles et anciennes)	Développer des réseaux routiers normalisés	Conseil du comté de Kilifi Ministère des routes	Période de planification
3. Absence de sécurité de l'emploi	Pour établir la sécurité du régime foncier Pour traiter les questions de développement des squatters	Élaborer des modalités sur la sécurité de l'emploi des colons Traiter les questions foncières et les problèmes liés à la propriété foncière	Délivrance de certificats de titres Etablissement de contrats de bail	Conseil du comté de Kilifi Ministère des terres et des établissements	Période de planification
4. Chômage et pauvreté	Créer des possibilités de travail indépendant Pour éliminer la pauvreté par une	Activités génératrices de revenus Groupes d'entraide	Développement du secteur Jua-kali Fonds des organisations communautaires et des groupes d'entraide	Comité CDF CBOs ONG	Période de planification
5. Manque d'eau douce en quantité suffisante	Fournir de l'eau douce en quantité suffisante pour les usages domestiques et autres	Exploiter les sources d'eau naturelles Fourniture d'eau courante	Forage de puits Fournir de l'eau courante Construire des réservoirs d'eau douce dans des zones désignées	Autorités locales Entreprises privées de forage Comité CDF ONG	Période de planification
6. Unités d'habitation délabrées	Réduire le nombre de quartiers informels	Politique de logement pour les quartiers informels	Réhabilitation des quartiers informels	Conseil du comté de Kilifi	Période de planification
7. Matériaux de construction de mauvaise qualité	Établir des normes pour le logement.	Code et normes de construction.	Établir les matériaux de construction recommandés	Ministère du logement	Période de planification
8. Congestion dans les quartiers informels					
9. Absence de systèmes appropriés pour les déchets liquides et les déchets solides	Mettre en place des systèmes de gestion des déchets liquides appropriés.	Développement des systèmes de drainage	Mettre en place des réseaux d'égouts ainsi que des fosses septiques lorsque cela est possible Construire des drains de surface artificiels	Autorités locales Autorités locales/Moyens privés	Période de planification
10. Le déversement incontrôlé de déchets solides - un risque pour la santé des habitants de Mwando wa Panya	Désigner un site public de décharge	Zones de décharge centralisées Gestion des déchets	Utilisation des décharges comme alternative au brûlage dangereux	Conseil du comté de Kilifi	Période de planification

